

# Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

Téléphone : 514-390-0110

Site Internet : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

Adresse : 2065 Parthenais local 383, Montréal, Québec, H2K 3T1

## Cahier de préparation pour les délégations Dernière mise à jour : 26 octobre 2011

### Congrès d'automne 2011

- ▲ Les 29 et 30 octobre 2011
- ▲ Cégep de Maisonneuve
- ▲ Frais de participation :
  - 25,00\$ pour les associations membres
  - 30,00\$ pour les non-membres

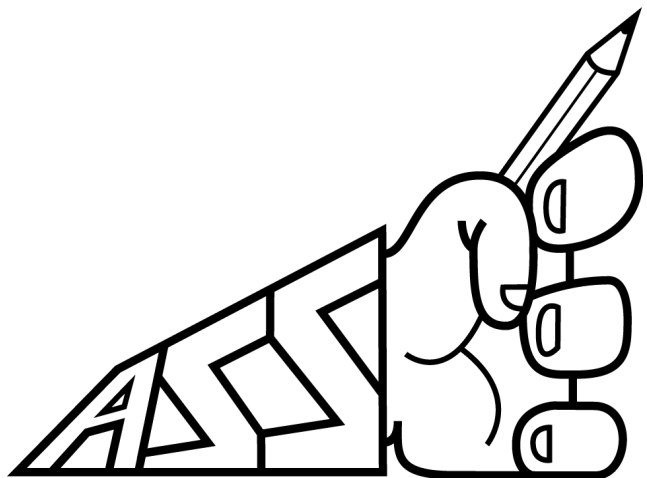
### Association hôte :

Société générale des étudiantes et  
étudiants du Collège de  
Maisonneuve

3800 Sherbrooke Est,  
Montréal

Téléphone : 514-253-9898

Site Internet :  
[www.sogeecom.org](http://www.sogeecom.org)



Les \* désignent les propositions, candidatures et textes reçus après les délais normaux désignés par les Statuts et règlements ainsi que le Code des règles de procédures

## Documents utiles pour le Congrès :

Tous disponibles sur notre site Internet

- Statuts et règlements de l'ASSÉ
- Code des procédures de l'ASSÉ
- Procès-verbal et résumé des mandats du dernier Congrès
- Cahier des revendications



# Ordre du jour

Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal du Congrès des 24 et 25 septembre 2011

1.4 Présentation déroulement Congrès et procédures

2.0 Membres

3.0 Bilan

3.1 Conseil exécutif

3.2 Conseils et comités

3.3 Associations étudiantes

4.0 Femmes

5.0 Coalition large de l'ASSÉ

6.0 Revendications

7.0 Stratégie de l'ASSÉ: moyens et principes d'action

8.0 Plan d'action

8.1 Luttés en éducation

8.2 Luttés contre la privatisation, la tarification et les compressions dans les services publics

8.3 Autres luttés sociales

9.0 Porte-parole

10.0 Élections

10.1 Présentation

10.2 Plénière

10.3 Scrutin

11.0 Finances

12.0 Politique d'embauche et employé-e-s

13.0 Avis de motion

13.1 Dépôt des avis de motion

13.2 Traitement des avis de motion

14.0 Varia

15.0 Levée

# Table des matières

Non disponible.

## Bilans des Comités et Conseils

### Résumé des négociations entourant la manifestation du 10 novembre avec la Table de concertation des associations étudiantes du Québec (TACEQ), la Fédération étudiante collégiale de Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire de Québec (FEUQ).

*Par le Comité négociation*

Voici le bilan des négociations en vue de la manifestation du 10 novembre entreprises par le Comité de négociation composé de Jean-Michel Thériault, Delphine Labrecque-Synnott, Alain Savard et Anne-Marie Provost avec le mandat suivant :

Que l'ASSÉ participe à la manifestation conjointe du 10 novembre 2011 et que les balises soient :

- Que toutes les organisations nationales participantes aient une visibilité équivalente lors des sorties médiatiques, dans la promotion de l'événement et sur les bannières de tête lors de la manifestation;
- Que le service d'ordre soit effectué par des étudiantes et étudiants et qu'il soit organisé conjointement avec chacune des associations étudiantes nationales participantes;
- Que la collaboration avec la police pendant la manifestation soit minimale et n'ait comme but que la protection et la sécurité des manifestantes et manifestants face à une répression possible des forces de l'ordre;
- Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales qui pourraient avoir lieu pendant la manifestation;
- Que pendant la manifestation se tiennent des actions de visibilités et de perturbations;
- Qu'une entente écrite soit signée afin de consolider ces balises

Le trajet de la manifestation sera public et disponible aux associations en faisant la demande.

Ainsi, la contribution entre les forces policières et les différentes organisations ne sera pas directe. Toutefois, nous ne sommes pas dupes; il est pour ainsi dire assuré qu'une association membre des fédérations étudiantes va le transmettre à la police, c'est en ce sens que fut interprété le mandat de collaboration minimale avec la police.

L'organisation de la manifestation sera prise en charge conjointement par les quatre organisations, et ce, à tous les niveaux. Le trajet sera décidé en commun, l'arrivée/départ des autobus, ainsi que le service d'ordre. En ce sens, le service d'ordre sera composé uniquement d'étudiantes et d'étudiants. Ainsi, chaque équipe dans le service d'ordre aura un membre provenant de chacune des organisations nationales. Par ailleurs, le service d'ordre sera non contraignant et n'empêchera pas la tenue d'actions au sein de la manifestation, inversement le service d'ordre ne les appuiera pas. De plus, la manifestation sera divisée en trois sections : une section étudiante, une section pour les groupes communautaires et syndicaux et, à l'arrière, une section pour les partis politiques. Cette mesure ayant pour but de s'assurer qu'aucun groupe, particulièrement les partis politiques, ne tente de récupérer la manifestation. Au sein de ces sections, aucun contingent ne sera ferme, ni policé par l'équipe organisatrice. Le seul élément vis-à-vis duquel les équipes de sécurité seront fermes sera sur la présence à l'avant de la manifestation de la bannière de tête, bannière portant un message générique contre la hausse des frais de scolarité ne mettant pas de l'avant aucune organisation nationale. Les discours au sein de la manifestation seront répartis au hasard et aucune ligne ne sera fixée quant à leurs contenus.

Au sujet des actions dans la manifestation, toutes les parties se sont engagées à ne pas les dénoncer si elles devaient dépasser leur niveau de radicalité, mais simplement de s'en dissocier. Une action de visibilité sera organisée par le comité organisateur de la manifestation et les discussions sont toujours ouvertes quant à une action à la fin de la manifestation, organisée conjointement.

Au niveau de la visibilité avant la manifestation, il a

été décidé de ne produire aucun matériel d'information commun, mais que les affiches faisant appel à la manifestation fassent soit mention que la manifestation est organisée communément par toutes les organisations ou ne mettent de l'avant le logo d'aucune organisation.

Au sujet des médias, les organisations se sont engagées à concentrer l'ensemble des communications médiatiques au niveau national, autrement dit la FAECUM et autres grandes associations étudiantes n'enverront pas de communiqué indépendant le 10 novembre. En outre, le jour même de la manifestation, la conférence de presse ainsi que les interviews en découlant, seront assumées par les quatre porte-parole du national équitablement, les différentes entrevues seront réparties par une équipe d'attachés de presse des quatre organisations. En ce sens, les porte-parole ne pourront se séparer du groupe afin de tenter de recevoir une plus grande couverture médiatique. Finalement, certaines tensions plus vives furent mises de l'avant quant au communiqué de presse. En effet, les fédérations étudiantes préféraient produire quatre communiqués de presse séparés et les envoyer au même moment à la même heure, supposément afin de permettre une plus grande diversité dans le discours. L'ASSÉ ainsi que la TACEQ ont, au contraire, poussé pour un seul communiqué de presse avec entente commune et citation à l'interne répartie au hasard, et ce, dans l'idée d'empêcher qu'une plus grande attention soit portée par les journalistes quant aux communiqués des fédérations étudiantes. La FEUQ et la FECQ se sont engagées à plier sur ce point et produire un communiqué commun.

Au sujet d'une entente écrite, seule l'ASSÉ semblait faire un point d'importance de cette question. La TACEQ s'est rapidement retirée de cette discussion en soulignant toutefois que bien qu'elle soit en faveur d'une entente écrite, il ne s'agissait pas là d'une raison suffisante pour faire échouer la manifestation commune. La FECQ, quant à elle, a d'entrée de jeu souligné que bien qu'elle s'engageait à signer une entente, il fallait respecter les différentes organisations et permettre à tous et

toutes de prendre part à la manifestation. Finalement, la FEUQ a catégoriquement refusé de signer toute entente, signifiant qu'elle n'avait de compte à rendre que devant ses membres et que notre négociation devait se baser sur la bonne foi et la confiance. Toutefois, elle acceptait d'entériner en instance l'ensemble des mesures prescrites dans l'entente signée ratifiée par la FECQ, la TACEQ et l'ASSÉ, et de rendre ce procès-verbal public. Le comité de négociation a jugé que c'était le mieux que nous pouvions tirer de cette situation et que nous ne pouvions faire avorter la manifestation pour cette raison, surtout contenu que la FEUQ prendra tout de même une position publique quant au respect des clauses de la manifestation. Nous entendons rapidement aller de l'avant avec la signature de l'entente avec la FECQ et la TACEQ afin de l'envoyer à toutes les associations du Québec.

## **Bilan du Comité formation**

*Par Marie-Eve Tremblay*

N'étant en poste que depuis le dernier Congrès, c'est-à-dire depuis environ deux semaines, il m'est quasiment impossible de produire un bilan. Je vais plutôt en profiter pour détailler mes projections.

Au cours du prochain mois, je compte effectuer une tournée d'appels des associations étudiantes afin d'évaluer leurs besoins en formation, et les mettre ainsi en contact avec des personnes ressources. Mon objectif est d'arriver à arrimer les formations avec les tournées de mobilisations, si possible.

Je vais également travailler à une proposition d'ateliers pour le camp de formation d'hiver. Le second objectif de ma tournée d'appels sera donc que se répercutent les besoins en formation des associations locales dans l'horaire d'ateliers du camp de formation.

Selon mes disponibilités, je travaillerai également à peaufiner la recherche produite au cours de l'été. Et, je compte produire une nouvelle

brochure pour l'ASSÉ sur l'ABC de la réappropriation de son milieu d'études.

## Bilan du Comité femmes

*Par le Comité femmes de l'ASSÉ*

### **Écriture d'un article «Femmes en grève»:**

Le Comité femmes ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs - celles et ceux ayant participé à la co-construction de l'atelier «Femmes et Grève» donné au dernier Camp de formation - se sont rencontrés pour faire un retour sur cet atelier. C'est à ce moment qu'a été mis en branle le projet de co-écriture d'un article féministe pour la parution spécial Grève générale du journal l'Ultimatum. Cet article tentait à la fois de relever le défi d'introduire la réflexion entourant les problématiques féministes rencontrées lors de l'implication au sein d'un mouvement mixte et en temps de grève, ainsi que celui de poursuivre la réflexion sur la division sexuelle des tâches dans le mouvement étudiant. Ce sujet avait été abordé au cours de l'atelier de septembre dernier et avait semblé intéresser particulièrement les participant-e-s. L'article adopte une forme plutôt dynamique et éclatée, où s'entrecroisent texte suivi et citations/témoignages. En faisant cela, le comité et les collaboratrices et collaborateurs avaient pour but de rompre avec la lourdeur d'un texte plus théorique, d'allure plus «universitaire» tels les précédents articles femmes, tout comme une bonne partie des articles de l'Ultimatum.

### **Rencontre étudiante féministe:**

Le projet de mettre sur pied une rencontre féministe étudiante est issu d'une discussion qui a eu lieu lors du caucus non-mixte femmes du Congrès de l'ASSÉ de septembre 2011. L'objectif qui avait été fixé à ce moment-là était de mettre sur pied un espace de discussion sur le féminisme à l'ASSÉ, afin que soient formulées des propositions féministes par les militant-e-s, et qu'elles cheminent dans les assemblées générale et au Congrès d'octobre 2011.

Ayant peu de temps pour organiser cette rencontre,

le Comité femmes, en collaboration avec le comité-information, a produit un tract et une affiche pour annoncer l'événement. Nous avons mobilisé pour la rencontre dans divers cégeps et lors de la manifestation du 4 octobre. Une tournée d'appels a aussi été faite pour rejoindre l'ensemble des cégeps et des universités membres de l'ASSÉ. Rapidement, le Comité femmes a annoncé sur les listes de diffusion la tenue d'une réunion préparatoire pour l'organisation de l'événement. Cette réunion a permis de mieux cerner les objectifs de la journée. C'est lors de ces discussions que fut adoptée la division de la journée en trois parties. Tout d'abord, il y a eu un atelier sur l'intersectionnalité des conditions de vie des étudiantes et des privilèges de certain-e-s par rapport à d'autres dans la société ainsi que parmi les étudiant-e-s. Une discussion sur la condition des étudiantes et les divers obstacles à l'accessibilité aux études a suivi. Plusieurs ateliers-éclairés étaient prévus lors de cette discussion. Il y eut une présentation sur la condition des étudiantes en situation d'immigration et, ensuite, il y eut une présentation sur la condition des mères étudiantes. Un espace d'échange était laissé aux participant-e-s pour revenir sur les différents sujets. Deuxièmement, des caucus non-mixtes étaient prévus pour aborder sur les problèmes que vivent les femmes en lien avec la militance en mixité (hommes/femmes) dans le mouvement étudiant. Ont été abordées à cette occasion les thématiques de l'implication sur les conseils exécutifs, dans les comités de mobilisation, dans les assemblées générales, dans les manifestations, et lors d'actions. En fin de journée, une tempête d'idées était prévue pour les femmes afin de mettre sur pied une action féministe contre la hausse des frais de scolarité. Malheureusement, elle fut reportée faute de temps.

Dans le but d'effectuer un retour critique, nous dirons qu'il fut difficile d'organiser une rencontre de cette ampleur dans un si court délai. C'est ce qui a pu expliquer certains lacunes dans l'organisation, notamment un manque de temps sur les lieux du cégep pour le retour adéquat des caucus non-mixtes. En effet, le changement de lieu pour la poursuite de l'événement en soirée, nous a fait perdre la majorité des personnes ayant participé aux

caucus, en résultant un échange moins riche sur le retour. Malgré les courts délais, nous ressentions l'importance de mettre sur pied cette journée, notamment puisque le besoin avait été exprimé en caucus non-mixte, puis avait été adopté en Congrès. De plus, nous souhaitions que la date choisie pour tenir cette journée laisse suffisamment de temps aux assemblées générales pour pouvoir discuter avant le Congrès des propositions ou des pistes de solutions entrevues lors de la Rencontre féministe étudiante.

Nous retenons principalement que lors de cet événement, il y eut des témoignages fort intéressants qui appelaient à s'organiser et à passer l'action. Certains impacts de cette journée furent immédiats. En effet, les membres du Comité femmes ont vraiment été heureuses d'apprendre qu'un certain réseautage a été possible, par exemple, entre les étudiantes en situation d'immigration qui étaient présentes et qu'elle prévoient s'organiser sur leur propres bases pour mobiliser la population sur leur conditions de vie et démarrer une lutte pour l'amélioration de celles-ci. De plus, les membres du Comité femmes sont conscientes de l'importance de donner des suites à cette rencontre par des réflexions et des actions concrètes, d'où, entre autres, l'écriture d'un texte de réflexion sur les privilèges dans le présent cahier de Congrès.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé à l'animation lors de la journée, qui ont préparé la logistique préalable, qui nous ont aidées à organiser la journée, à la diffusion de l'événement, à l'achat de même qu'à la préparation de la nourriture, qui nous ont prêtés des locaux, etc. Un gros merci également à toutes les participantes et participants qui ont enrichi les discussions de leurs témoignages et réflexions.

Outre celui de poursuivre les réflexions issues de la Rencontre féministe étudiante, le Comité femmes a plusieurs projets à venir. En accord avec un mandat de Congrès de septembre dernier, il doit assurer la coordination d'une action féministe prévue en novembre. De plus, en accord avec leur mandat pour l'année 2011-2012, les membres prévoient

faire des tournées de mobilisation féministe et ainsi poursuivre celles qui ont été entamées contre les publicités sexistes cet automne.

## Textes de réflexions

### L'attitude de la FEUQ, un *deal breaker* ?

*Par Louis-Philippe Véronneau, délégué à la  
coordination à la SOGÉÉCOM*

Suite aux débats sur la tenue d'une manifestation commune le 10 novembre avec la FECQ, la FEUQ et la TaCEQ, des balises ont été adoptées en Congrès. Une de ces balises se lisait comme suit :

- *Qu'une entente écrite soit signée afin de consolider ces balises.*

Après moult accrochages (une mise en dépôt...un Congrès spécial par téléphone...) la FECQ a fini par décider de signer l'entente. De même pour la TaCEQ... mais pas pour la FEUQ. Surprise!

Une fois de plus, la FEUQ fait preuve de son manque de bonne foi et a décidé, plutôt que de signer l'entente en tant que tel, de l'adopter en Congrès. Elles nous disent ainsi qu'à leurs yeux, cette entente n'est pas réellement sérieuse, que nos demandes ne sont pas légitimes.

Une question se pose donc : considérons-nous que le refus de la FEUQ de signer l'entente est un *deal breaker*, ou allons-nous marcher sur notre orgueil et les laisser s'en tirer à si bon prix?

D'un côté, les débats sur le fait de tenir cette manifestation ont eu lieu : nous nous devons d'avoir une manifestation monstre, nous nous devons de montrer notre désir de travailler avec le reste du mouvement étudiant pour avoir une coalition forte et puis, si nous n'allons pas à cette manif, qu'allons-nous faire?

D'un autre côté, accepter de travailler avec la FEUQ, même si elle refuse de signer, c'est dire



clairement lui dire qu'elle peut faire ce qu'elle veut des demandes qu'on lui fait et s'en sortir tout de même victorieuse. Si nous commençons déjà à céder du terrain au niveau de notre rapport de force, qu'arrivera-t-il à la table de négociation?

De plus, accepter que la FEUQ ait signé l'entente en l'adoptant en Congrès crée un précédent : fera-t-elle la même chose en ce qui a trait aux balises de négociation, prétextant que tout cela a déjà été fait par le passé, et ce sans soulever une réaction des masses?

Moi même perplexe, je souhaite ici lancer le débat pour le prochain Congrès. Maisonneuve n'a pas votée que l'entente devait être signée. Nous nous positionneront donc vraisemblablement pour participer à cette manifestation, peu importe qui y est présent-e.

N'empêche que tout ceci pue la récupération à milles lieux à la ronde...

Espérant un vrai débat sur la question,  
Louis-Philippe Véronneau

## **Texte de réflexion sur la coalition autour de l'ASSÉ**

*Par le Conseil exécutif*

Depuis quelques mois déjà les associations membres de l'ASSÉ ont pris la décision d'accentuer leur campagne de moyens de pression contre la hausse des frais de scolarité dans l'optique de déclencher une grève générale illimitée à la session d'hiver 2012 si le gouvernement devait ne pas reculer. La session étant bien entamée, il est maintenant temps de pousser plus en avant les réflexions quant à l'appel lancé par l'ASSÉ lors de son dernier Congrès annuel en vue d'une coalition autour de ses structures.

### **La nécessité de se coaliser**

Il est d'une certaine façon malheureux que l'ASSÉ ait encore la nécessité d'ouvrir ses structures. En

effet, nous aurions pu espérer que les cinq années ayant séparées la dernière grande grève et celle-ci aurait mise en valeur la nécessité pour toutes les associations indépendantes de se grouper autour d'organisation nationale en vue d'établir un rapport de force permanent et cohérent fasse au gouvernement. Si cela avait été le cas, notre travail aujourd'hui en serait grandement allégé. Ce constat étant fait, la création d'une coalition nous apparaît maintenant comme nécessaire. Premièrement, plus les forces vives du mouvement étudiant seront jointes autour d'une même table de Congrès, plus la grève sera efficace et aisée à coordonner. Deuxièmement, plus d'associations se joindront à l'ASSÉ pour faire front commun autour de nos revendications et de nos moyens d'action, plus il est probable que nous pourrions établir un rapport de force avec le gouvernement nous permettant d'éviter une entente à rabais comme le mouvement étudiant en a bien trop souvent vue. En effet, les fédérations étudiantes se sont, depuis leurs créations, établies comme porte-paroles officielles du mouvement étudiant devant le gouvernement. Seule une masse critique de grévistes uni-e-s sur des bases claires et démocratiques peut espérer remettre en question cette prétention.

Par ailleurs, si à chaque année différentes associations non-affiliées, mais combatives se joignent à l'ASSÉ dans le cadre de son plan d'action, il nous apparaît que la grève à venir nécessitera des structures mieux établies afin que toutes associations désirant faire la grève autour de l'ASSÉ puissent le faire et ait la capacité d'influencer par son vote les décisions prises par le mouvement de grève tout en profitant des ressources et de l'expertise d'une organisation nationale. En effet, un syndicat étudiant comme l'ASSÉ représente bien plus que dix-sept associations locales réunies; c'est un pôle de coordination nationale avec des moyens de diffusion, de mobilisation et d'action bien rodés, moyens que l'ASSÉ compte lancer dans la bataille sans la moindre retenue. En contrepartie, les associations non membres devront accepter de faire la grève selon les principes centraux de l'ASSÉ, c'est-à-dire la démocratie directe et le

syndicalisme de combat.

## **Principe d'organisation et conditions d'admission**

Si à ce stade la nécessité d'unir les forces progressistes du mouvement étudiant autour de l'ASSÉ est démontrée, il reste maintenant à réfléchir à l'application pratique de cette coalition. Tout d'abord, il nous semble nécessaire de souligner quelques écueils auxquels feront face les participantes à une coalition. Premièrement, les associations de l'ASSÉ, habituées à travailler en commun au sein d'une organisation nationale, devront faire face à plusieurs dizaines d'associations n'ayant jamais ou peu travaillé au national et sans cohésion organisationnelle. Il va sans dire que de cette situation risque de naître de nombreuses frictions où, d'une part, les associations de l'ASSÉ pourraient paraître comme un bloc uni et dogmatique et, d'autre part, les associations non membres comme instables et opportunistes (1). Si certains de ces conflits restent inévitables, il nous semble que l'adoption de principes de fondation clairs par les membres de l'ASSÉ simplifierait la situation. En effet, le travail en coalition signifie certainement que les associations membres devront faire des concessions quant à leur façon de travailler et à la priorisation de positions politiques. Il devient donc important d'être capable de cibler communément quelques principes non négociables dans notre travail en coalition. Conséquemment, il nous faudra démontrer la plus grande inflexibilité sur ces principes tout en faisant preuve d'une meilleure ouverture sur d'autres questions.

Quels pourraient être ces principes? Premièrement, le Conseil exécutif croit qu'il faut différencier les principes politiques de base de la coalition de ses conditions d'admission. En effet, si les conditions d'admission sont des positions qui doivent forcément avoir été débattues et adoptées en assemblée générale, les principes de bases, eux, guideront l'ensemble du travail de la coalition. Voici les principes qui à notre sens devraient se refléter à la fois dans les conditions d'admission et dans les principes de base :

*Le Conseil exécutif propose que les conditions d'entrée dans la coalition autour de l'ASSÉ soient les suivantes:*

*Être membre de l'ASSÉ ou Que les associations étudiantes aient adopté un mandat de participer à une coalition autour de l'ASSÉ;*

*Que les associations étudiantes aient adopté un mandat de grève générale illimitée contre la hausse des frais de scolarité;*

*Que les associations étudiantes aient déjà adopté des revendications équivalentes à celles de la campagne 2011-2012 de l'ASSÉ, ou qu'elles s'engagent à consulter ses membres sur la question dans les deux semaines suivant leur entrée dans la coalition;*

*Le Conseil exécutif propose que les principes de base de la coalition autour de l'ASSÉ soient les suivants:*

*Pour une éducation gratuite, accessible, publique, non-discriminatoire et de qualité, libre de l'ingérence du privé;*

*Pour un syndicalisme étudiant démocratique, féministe et combatif.*

## **Conditions d'admission**

*1) Que les associations étudiantes aient adopté un mandat de participer à une coalition autour de l'ASSÉ;*

Il nous semble nécessaire que les associations débattent des considérations autour d'une participation à une coalition autour de l'ASSÉ, à défaut de leur demander d'entériner l'ensemble des positions de l'ASSÉ en vue d'une lutte périodique, les membres des associations voulant se joindre à la coalition doivent tout de même avoir une bonne idée d'avec qui ils et elles travaillent.

*2) Que les associations étudiantes aient adopté un mandat de grève générale illimitée contre la hausse des frais de scolarité;*

La coalition que l'ASSÉ entant former est une coalition de grève; nous voulons réunir autour de notre organisation des associations étudiantes qui ont l'intention de participer à la grève générale illimitée. En ce sens, il nous faut réserver l'admission aux associations ayant voté un mandat de grève générale illimitée. Par ailleurs, soulignons, qu'à notre sens, une association qui aurait réussi à voter la grève générale illimitée, mais qui ne serait pas capable de la reconduire pourrait tout de même

rester membre de la coalition, cette association ayant contribué à la construction du rapport de force. Toutefois, afin que la grève reste réellement entre les mains des grévistes, il importe que toutes associations étudiantes, qu'elles soient membres de l'ASSÉ ou non, ne se prononcent pas sur toutes les propositions ayant un lien avec les négociations ou la fin de la grève :

*Que toutes associations membres de la coalition, qu'elles soient initialement membre de l'ASSÉ ou non, ne puissent se prononcer sur les propositions concernant l'issue de la grève ou le processus de négociation, si c'est même associations ne sont pas en grève.*

*3) Que les associations étudiantes aient déjà adopté des revendications équivalentes à celles de la campagne 2011-2012 de l'ASSÉ, ou qu'elles s'engagent à consulter ses membres sur la question dans les deux semaines suivant leur entrée dans la coalition;*

Si le principal intérêt d'une coalition est de réunir une plus grande quantité d'associations dans la lutte contre le gouvernement, il reste nécessaire que cette union soit faite sur des principes clairs permettant de présenter des positions politiques cohérentes. Ainsi, l'union sur des principes flous occasionnerait forcément, dans le meilleur des cas, un discours inégal et conflictuel dans l'espace public et dans le pire, une paralysie complète de la coalition, la forçant à remettre constamment ses positions politiques en question. Par ailleurs, il nous est difficile de comprendre pourquoi une association non-affiliée désirerait travailler au sein de la coalition de l'ASSÉ si elle n'en partage pas les positions politiques. Quels intérêts aurait une assemblée générale à voter de rejoindre une coalition qui ne revendiquerait pas ses positions politiques? Cela étant dit, il nous semblait sage de laisser deux semaines aux associations pour adopter l'ensemble des revendications de la campagne. Ainsi, il est très possible que des associations n'ayant pas fait de travail externe depuis longtemps désirent se joindre à la coalition et il serait désavantageux de les exclure alors qu'il est probable qu'après deux semaines de grève se sont des positions qu'ils et elles auraient la possibilité d'adopter.

## **Principe de base de la coalition**

Si il nous importe d'établir des principes de bases à la coalition, c'est afin d'avoir de grands axes idéologiques auxquels les associations pourront se référer lors des débats autour de la table de Congrès. Il s'agit aussi de définir des positions qu'il est hors de question que la coalition remette en question.

*1) Pour une éducation gratuite, accessible, publique, non-discriminatoire et de qualité, libre de l'ingérence du privé.*

Il nous semble essentiel que les associations étudiantes désirant lutter aux côtés de l'ASSÉ cette année acceptent que l'un des principes de base de la Coalition soit celui-ci: il s'agit en effet de la revendication fondatrice de l'ASSÉ. Ce libellé nous semble être la définition minimale du discours que tiendra la Coalition dans la mobilisation et l'espace public: la défense d'un système d'éducation à la fois réellement accessible, mais aussi en accord avec sa finalité première et non détourné par des préoccupations marchandes. Cette défense du caractère public de l'éducation (tant dans son financement que son contenu) sera d'ailleurs fort probablement le caractère distinctif du discours de la coalition autour de l'ASSÉ au sein du mouvement étudiant, raison de plus pour le mettre de l'avant dans la fondation de notre véhicule politique temporaire.

*2) Pour un syndicalisme étudiant démocratique, féministe et combatif.*

Pour l'ASSÉ, et nous l'imaginons, pour les associations désirant travailler avec elle également, la lutte à venir ce fera sous les seaux de l'établissement d'un rapport de force avec le gouvernement afin de le forcer à revenir sur sa décision de hausser à nouveau les frais de scolarité. Pour ce faire, l'ASSÉ entant utiliser tous les moyens légitimes à sa portée, et ce, qu'ils soient légaux ou non (manifestation, occupation fermée, perturbation économique, etc.) et en ce sens, notre conscience médiatique ira dans le sens de minimiser les impacts négatifs dans l'espace média et non pas

d'adapter nos moyens d'action aux « bien paraître » ou encore à la mystérieuse « opinion publique ». Ce principe d'action, bien qu'il soit solidement établi au sein de l'ASSÉ, ne va pas de soit dans la majorité des associations. Voilà pourquoi il nous semble nécessaire de l'inclure dans les principes de bases.

En outre, il est primordial que seules les associations s'engageant à ramener les propositions du gouvernement devant leurs assemblées générales ou référendum soient admissibles à la coalition. Ainsi, toutes organisations fonctionnant par instances intermédiaires (caucus, CA, conseil central, sénat, Council, etc.) se retrouvent exclues de façon automatique. Il ne faut pas voir dans cette mesure une preuve de fermeture ou de dogmatisme, mais au contraire, la condition minimale pour que la grève nationale appartienne réellement aux gens qui la font vivre et ainsi empêcher la mainmise d'une minorité sur un mouvement qui se veut après toute l'expression d'une volonté commune de combattre une injustice. Cette mesure qui pour certains et certaines doit sembler aller de soit, représente pourtant une des principales zones de tension tel que souligner par le Bilan de la CASSÉE déposé par l'exécutif le 14 et 15 mai 2005.

Finalement, bien que la grève à venir soit principalement orientée sur des enjeux qui, de prime abord, n'ont pas de lien automatique avec le féminisme **(2)**, l'expérience de 2005 (et des grèves préalables) impose une réflexion quant à l'intégration du féminisme dans une coalition de grève. Ainsi, si dans un Congrès de l'ASSÉ il y a un point « femmes » statutaire à l'ordre du jour, désirons-nous que cette pratique perdure? Il est de l'avis du Conseil exécutif que c'est durant la grève que les pratiques et attitudes machistes seront le plus évidentes et attaqueront le plus les militantes. En ce sens, il est important d'inclure le féminisme dans les principes de bases de la coalition et d'adopter des mesures comme celle-ci :

Que les Congrès de la coalition comportent de façon statutaire un point " femmes ". De plus, que le document sur la langue macho soit rediffusé dans les Congrès de la coalition **(3)**.

## Calendrier de la coalition

Congrès d'octobre : Lors du présent Congrès, nous allons adopter les principes de bases et les conditions d'admission à la coalition. L'adoption de ces mandats permettra aux différentes associations non membres de saisir les dynamiques politiques reliées à une éventuelle adhésion à une coalition autour de l'ASSÉ. En procédant de la sorte, les associations étudiantes membres de l'ASSÉ définiront d'emblée les paramètres qui permettront aux associations étudiantes du Québec de se pencher sur la question de l'adhésion à une coalition autour de l'ASSÉ lors de leurs assemblées générales respectives.

Congrès de novembre : Lors du Congrès de novembre, l'objectif sera de fonder, si telle en est toujours la volonté des associations étudiantes membres de l'ASSÉ, une coalition autour de l'ASSÉ sur la base des principes et des revendications adoptés au Congrès d'octobre. Ce Congrès, déjà nommé « Congrès de fondation d'une coalition autour de l'ASSÉ », se divisera en deux parties. La première se déroulerait comme un Congrès de l'ASSÉ, exception faite que nous octroierions le droit de parole et de proposition aux associations étudiantes non membres désirant joindre une coalition autour de l'ASSÉ lors de points spécifiques à l'ordre du jour afin de permettre leur inclusion dans certains débats, dont par exemple, le débat portant sur les structures de la coalition. Le second volet de ce Congrès, faisant suite aux débats sur les modalités de création d'une coalition autour de l'ASSÉ, serait le premier Congrès de cette coalition. Lors de cette deuxième portion du Congrès, il serait, entre autres choses, question de plan d'action, de revendications, de finances, de matériel d'information ainsi que d'élections. Ce premier Congrès de la coalition autour de l'ASSÉ s'avérerait donc être un pas de plus en direction de l'intensification de moyens de pression par l'ASSÉ.

**(1)** C'est du moins ce que le bilan du Conseil exécutif publié dans le cahier de Congrès des 14 et 15 mai 2005 peut laisser croire sur les tensions de la grève de 2005.

(2) De prime abord uniquement, puisque nous ne sommes pas sans savoir que la hausse des frais de scolarité frappera plus durement les femmes. C'est en ce sens que du matériel d'information particulier à cette situation est en production.

(3) Conformément aux recommandations sur la coalition de l'ASSÉ par le Conseil exécutif en 2005.

**Pour que l'éducation ne soit pas un privilège  
Petite réflexion sur nos privilèges en tant que  
femmes blanches citoyennes québécoises sans  
enfant...**

*« Un jour, j'ai joué à un jeu. Il était très simple: nous étions une cinquantaine à se tenir à l'extrémité d'une grande salle, grosse comme un gymnase. Nous étions toutes prêtes et tous prêts à jouer, animé-e-s d'un esprit sportif et enthousiaste à l'idée de se mesurer l'une et l'un à l'autre en tentant d'atteindre le but du jeu, qui nous était encore inconnu.*

*Le/la maître du jeu préparait le terrain. Il/elle a tracé plusieurs lignes par terre avec un gros feutre noir. Il/elle est allé se placer à l'extrémité de la salle qui nous était opposée et a pris la parole pour énoncer les règles du jeu. Il/elle les a formulées clairement: le but était de se rendre au bout de la salle, d'aller le/la rejoindre. Or, seul-e-s un petit nombre d'entre nous allions y parvenir. Peu importe la vitesse à laquelle nous courrions - même si nous aurions toutes et tous couru à la même vitesse - ce n'était pas ce facteur qui déterminerait le gagnant. Ce sont plutôt nos privilèges, nos conditions de vie qui allaient déterminer de notre sort. Cela allait déterminer ceux et celles qui parmi nous allaient atteindre le but, quel qu'il soit... qu'il soit, par exemple, l'obtention d'un diplôme d'études post-secondaires.*

*Nous avons donc appris, stupéfaites et stupéfaits, qu'avant même d'avoir pu s'élancer sur la piste, les dés étaient jetés. Les femmes blanches et les hommes blancs furent appelé-e-s à l'avant de la salle. Le maître du jeu indiqua aux hommes de se placer le plus près du but possible, les femmes étaient tenues un peu à l'écart. Il fallait ensuite continuer à diviser, ce groupe n'était pas homogène. On demanda aux mères étudiantes et aux pères étudiants de reculer de quelques pas, s'éloignant ainsi de leur but. Les femmes et les hommes en situation d'handicap reculèrent aussi d'un bon nombre de pas. Les femmes et les hommes en situation d'immigration se*

*tenaient elles et eux aussi à une distance importante du but. La distance, je dirais, était le plus souvent relative à la couleur de leur peau. Parfois, elle différait selon leur appartenance à un groupe religieux plutôt qu'à un autre.*

*Il faut aussi mentionner que certaines et certains se tenaient à l'intersection entre les lignes, puisqu'elles et ils appartenaient à la fois à une condition et à une autre, s'éloignant ainsi doublement de l'objectif fixé. J'ai aussi remarqué que le/la maître du jeu, qui savait les règles par cœur, plaçait systématiquement les femmes de chaque groupe plus loin du but par rapport aux hommes du même groupe. Depuis, j'ai réalisé que nous jouons à ce jeu tous les jours. »*

Le Comité femmes de l'ASSÉ a organisé, en collaboration avec de nombreux et nombreuses étudiant-e-s, une Rencontre féministe étudiante, dimanche 16 octobre 2011. Le présent texte vise à exposer au Congrès la teneur des sujets qui y furent abordés de même qu'à soulever des pistes de réflexions sur l'intersectionnalité<sup>1</sup> des luttes en éducation. La diversité des perspectives dans ces luttes pourraient être identifiées à deux niveaux; dans les obstacles particuliers face à l'accessibilité aux études et dans les freins ou barrières à l'implication militante.

La première partie de la Rencontre féministe étudiante fut consacrée à une discussion sur la condition des étudiantes. Un souci fut particulièrement présent lors de l'organisation, ainsi que lors des discussions: celui de s'éloigner du discours strictement comptable, liés au nombre de dollars que représente la hausse des frais de scolarité annoncée par le gouvernement Charest, afin de se pencher sur les multiples facettes de l'accessibilité aux études. Être étudiante, être étudiant ce n'est pas qu'étudier: c'est aussi se nourrir, se loger, travailler, avoir une vie sociale, etc. En tenir compte, nous amène à réaliser que chaque personne ne s'engage pas dans la poursuite des études post-secondaires avec les mêmes privilèges, au niveau socio-économique. Les obstacles qu'il ou

---

<sup>1</sup> Intecsectionnalité : rapport de privilèges et /ou d'oppressions associées aux différents aspects de l'identité d'une personne, qui fut mis en relief dans l'exemple du jeu de la citation de ce texte.

elle rencontre ne sont donc pas les mêmes, ainsi différent les motivations qui pourraient précipiter leur départ des bancs du cégep ou de l'université. L'accessibilité aux études pourrait donc avoir un sens plus large que celui qu'on lui donne communément... Une éducation post-secondaire accessible tient compte, non seulement de l'accès au statut d'étudiant ou d'étudiante, mais des véritables possibilités d'apprendre en demeurant dans les conditions de vie liées à ce statut. Lors de la rencontre étudiante féministe, quelque personne ont entre autre soulevées l'importance que le discours et les revendications ne soient pas exclusive à une seule réalité étudiante. Si le mouvement étudiant espère favoriser une solidarité entre les différents groupes qui le composent, peut-être devrions nous nous re-questionner: si nous voulons réellement faire de l'éducation un droit, quelle est la liste des privilèges qui en permet actuellement l'accès? Comment pouvons-nous ensemble déconstruire ces barrières pour faire de ces privilèges des droits? Le comité Femmes tient en ce sens à souligner la portée de la revendication suivante: «contre toute hausse, dans une perspective de gratuité scolaire, sans considération de l'origine des étudiants et des étudiantes.» Celle-ci est un premier entrebâillement sur des questions permettant de penser l'accessibilité autrement: accessibilité pour qui? Comment? En quoi?

Les discussions du matin du 16 octobre, illustraient la multiplicité des situations des femmes aux études et nous fournissaient la consistance nécessaire pour nourrir ces questionnements. Une étudiante en situation d'immigration a témoigné sur des problématiques auxquelles elle fait personnellement face ou que vivent d'autres étudiantes partageant une semblable situation de précarité:

- L'interdiction de travailler plus de 20 heures semaines, parfois celle de travailler hors campus. Se voir obligée de travailler au noir pour arriver à payer son loyer, ses frais scolaires et sa nourriture. Y vivre différentes formes d'intimidation et de manipulations, notamment sur le plan sexuel, par son patron dû à son statut de haute précarité;
- Devoir gérer le stress associé à tous les papiers et formulaire à remplir, également liée à la nécessité

- de performer pour conserver le droit d'étudier;
- Faire face aux difficultés d'adaptations physiques (climat, etc.) et sociales, sans oublier les discriminations vécues en raison d'un racisme encore présent;
- Bien autre chose encore...

Ensuite, une étudiante a accepté de parler de la situation des mères étudiantes. Un exemple de frein à l'accessibilité est en ce sens poignant: une mère monoparentale aux études qui n'arrive pas à trouver de garderie et qui devra peut-être quitter son programme puisqu'elle ne pourra s'inscrire au stage obligatoire à l'hiver. Il faut souligner que les réactions lors de ces témoignages ont été vives dans la salle. Nous croyons que l'émoi qu'ils ont provoqué peut être expliqué par le fait que ces situations restent méconnues pour la plupart des étudiantes et étudiants. La grande majorité des militantes et militants qui gravitent autour du mouvement étudiant ont une situation privilégiée de par le fait qu'ils et elles n'ont pas d'enfants et ont la citoyenneté canadienne et québécoise. Elles et ils bénéficient donc du système d'éducation québécois, la plupart du temps, sans entraves extérieurs aux frais de scolarité et à ceux de la vie quotidienne. Les associations étudiantes ont-elles un rôle à jouer quant aux soutiens et services offerts à ces groupes? L'aspect service des associations peut-il ainsi être parfois considéré comme politique, puisqu'en soulageant les personnes de certains poids et difficultés auxquelles elles font habituellement face seules (ex: remplir les papiers d'immigration et d'études internationales, accompagnement dans des plaintes pédagogiques liées aux responsabilités parentales, etc.), cela leur permettrait d'investir le mouvement?

Sous un autre angle, en prenant acte des commentaires reçus sur le contenu de la journée et en faisant un bilan critique, le comité Femmes souhaite exposer une autre réflexion liée à un dilemme rencontré à l'issue des discussions, concernant la façon concilier et mener à bien nos différents mandats<sup>2</sup>. En effet, la condition des étudiantes est multiple. Parmi les femmes, certaines

2 Mandat lutte social et mission actions locales...

sont plus avantagées que d'autres selon la classe sociale à laquelle elles appartiennent, selon leur appartenance à un groupe racisé à l'intérieur de la société québécoise, selon leur orientation sexuelle, etc. En d'autres mots, plusieurs vivent des discriminations systémiques qui mettent des bâtons dans les roues de leurs projets, au jour le jour. C'est avec cela en tête que les organisatrices et les organisateurs de la journée féministes ont tout mis en œuvre pour que l'ensemble des problèmes liés à l'accessibilité aux études post-secondaires pour les femmes soient discutés. Ce n'était pas une mince tâche! Il est clair que nous n'avons pas atteint notre pleinement notre objectif. Cependant, nous nous disons que le Comité femmes, en tant que comité qui travaille sur la condition spécifique des femmes en éducation et dans le mouvement étudiant, doit être en mesure de lutter à la fois contre les problèmes que rencontrent toutes les femmes, accès plus difficile au marché du travail à qualification égale, salaires plus bas, plafond de verre, que des problèmes rencontrés par certaines femmes dû à une condition particulière. Le contenu de la rencontre du 16 octobre était un premier pas en ce sens. Néanmoins, l'ouverture dont le Comité femmes et ses collaboratrices et collaborateurs font preuve à la mise de l'avant des multiples conditions des étudiantes pourrait aboutir à une situation non souhaitable. En effet, nous avons peur que l'intérêt porté aux conditions de vie des femmes étudiantes, soit noyée parmi les conditions particulières de plusieurs groupes d'étudiant-e-s, en situation de handicap, parents-étudiants, etc. La priorité donnée à la lutte pour l'amélioration de la condition des femmes, dans les buts et fonctions du Comité femmes de l'ASSÉ, risque-t-elle de s'effacer au profit l'immense tâche de l'intégration de tous les groupes vivant des situations particulières à la lutte commune contre, notamment, la hausse des frais de scolarité et les coupures budgétaires dans les cégeps? Pour notre part, nous pensons que la responsabilité de favoriser la participation de ces groupes au mouvement collectif étudiant ne devrait pas être une responsabilité reposant uniquement sur le comité Femmes, d'où le choix de ramener ces débats en Congrès afin que l'ASSÉ, tout comme chaque association locale, se réapproprie ce défi!

Concernant les freins à l'implication militante, le Comité femmes se questionne encore une fois sur la réelle inclusion de notre mouvement et les efforts qui sont fait en ce sens. Puisqu'en effet, le Comité femmes lutte pour l'amélioration de la condition de toutes les femmes étudiantes, peu importe leurs privilèges et leur désavantage les unes par rapport aux autres. Lors de la seconde partie de la Rencontre féministe étudiante ont été explorées les difficultés des femmes relatives à leur implication en mixité dans le mouvement étudiant. Toutefois, il existe des obstacles supplémentaires associés à d'autres identités qu'elles endossent. Par exemple, les étudiantes internationales ou en situation d'immigration ont encore plus à craindre la judiciarisation en raison de leur statut légal précaire soient les impacts que pourrait avoir un casier judiciaire sur leur possibilité de poursuivre leur études, voire même de demeurer au Québec. Une valorisation à part égale des diverses façons de vivre sa militance, que ce soit dans la rue ou non, pourrait probablement encourager à l'implication de personnes de statut et d'appartenance à des groupes identitaires diversifiés. S'attarder à une remise en question de certains de nos modes de fonctionnement issus de l'habitude et de la tradition pourrait possiblement mettre en lumière d'autres pistes de mécanisme ou solutions à mettre de l'avant. Par contre, pour ce qui est de l'ensemble des groupes souvent invisibilisés par la lutte générale en éducation, nous voyons la nécessité de leur auto-organisation et de notre ouverture (en tant que groupe en situation majoritaire) à leur implication dans le mouvement étudiant pour la défense de leurs intérêts aussi bien que de celui de l'ensemble de la communauté étudiante!

Dans l'espoir que le « ensemble » auquel fait référence le slogan<sup>3</sup> de la campagne actuelle de l'ASSÉ regroupe beaucoup de personnes de tous milieux et situations socio-économiques confondus,

Vanessa et Gabrielle du Comité femmes

---

3 Slogan : « Ensemble bloquons la hausse »

# Lettres de candidature

## Candidature de Gabriel Nadeau-Dubois comme porte-parole de l'ASSÉ

*Appuyée par AECSSP-UQAM  
Déposée au Congrès des 24 et 25 septembre 2011*

Bonjour à tous et toutes,

Par la présente, je souhaite déposer ma candidature comme porte-parole de l'ASSÉ pour la campagne 2011-2012. J'occupe déjà cette fonction depuis plus d'un an, ayant été élu comme secrétaire aux communications l'an dernier et cette année. J'ai d'ailleurs clairement annoncé dans ma dernière lettre de candidature mon intention d'agir en tant que porte-parole de l'organisation advenant mon élection, afin d'occuper ces fonctions en toute légitimité. Cela dit, j'appuie inconditionnellement la démarche avancée par le Conseil exécutif de l'ASSÉ, qui vise justement à corriger le flou sévissant dans notre organisation depuis plusieurs années concernant le rôle de porte-parole. À mon sens, il est grand temps que le Congrès de l'ASSÉ tranche la question et nomme clairement des personnes responsables de relayer le discours de l'ASSÉ dans l'espace public.

Plus que jamais, je suis convaincu que nous avons raison. Convaincu que nous avons le meilleur discours, les meilleures revendications et les meilleures alternatives à proposer. Pourquoi, alors, ne pas se donner les moyens de faire entendre ce discours sur les tribunes médiatiques? Laisserons-nous la parole aux autres acteurs du mouvement étudiant? À quoi peuvent bien servir d'avoir les meilleures idées, si celles-ci restent confinées dans les profondeurs des locaux associatifs de l'UQAM? Donnons-nous les moyens de faire résonner notre discours partout au Québec, dans le respect intégral de nos principes d'actions. D'où la nécessité de nommer dès ce Congrès deux porte-paroles officiels à l'ASSÉ (un homme et une femme), qui pourront être formés dans les prochaines semaines afin d'être prêts et prêtes à prendre la parole lors

des actions prévues pour le mois d'octobre, ainsi que lors de la manifestation du mois de novembre. Dans l'éventualité où le Congrès de l'ASSÉ m'accorderait à nouveau sa confiance et qu'il élisait une co-porte-parole féminine, il faudra un travail intense et de longues haleines afin que cette dernière reçoive sa part équitable de couverture médiatique. Le monde des médias fonctionne selon sa logique propre: les journalistes s'habituent à certains visages et si nous voulons être fidèles à nos principes de parité hommes-femmes, il nous faut au plus vite rétablir la situation et nommer deux porte-paroles stables. Si nous voulons réellement que les deux porte-paroles aient une part équitable de couverture, prenons-en les moyens dès maintenant. Plus nous attendons, plus il sera difficile de mettre l'avant le nouveau et la nouvelle porte-parole, que ce soit moi ou une autre personne.

En ce qui a trait à ma candidature, je souhaite sincèrement que les associations membres de l'ASSÉ m'évaluent en fonction de mon bilan des derniers mois. Je ne désire être porte-parole de l'ASSÉ qu'à condition de sentir la confiance solide de ses associations membres. Ainsi, si des associations ont des critiques sévères envers mon travail des derniers mois en tant que porte-parole, si certaines associations n'ont pas confiance en moi pour réaliser ce mandat, je les invite en toute sincérité à voter en défaveur de ma candidature. Je crois que mon expérience comme porte-parole pourrait être utile à l'ASSÉ cette année, mais si les associations membres ne sont pas satisfaites de mon travail passé, cette expérience ne vaut rien.

En terminant, si des associations étudiantes ou des militants et militantes ont des critiques ou des questionnements au sujet de ma candidature, j'espère de tout cœur que ses débats se tiendront dans les instances démocratiques prévues à cet effet, afin de me permettre d'y répondre en toute honnêteté face aux délégations.

Si étudier est un droit, lutter est un devoir.



## **Candidature de Camille Robert comme porte-parole de l'ASSÉ**

*Appuyée par l'AFESH-UQÀM  
Déposée au Congrès des 24 et 25 septembre 2011*

Bonjour,

Je vous écris afin de déposer ma candidature pour le poste de porte-parole femme pour la campagne de 2011-2012. Considérant l'importance historique de l'année à venir dans la lutte du mouvement étudiant, je crois que nous devons dès maintenant nous organiser efficacement pour diffuser plus largement le discours et les revendications de l'ASSÉ.

Je suis inscrite à ma troisième année au baccalauréat en Histoire à l'UQÀM. Je me suis impliquée dans l'exécutif de mon association étudiante modulaire (AÉMH) durant les deux dernières années, d'abord comme responsable aux affaires socio-culturelles, puis comme responsable aux affaires externes. Au dernier Congrès, j'ai été élue au Comité à l'information de l'ASSÉ avec cette même volonté de contribuer à la lutte étudiante qui approche. Parallèlement à mon implication dans le mouvement étudiant, j'ai aussi milité dans le Rassemblement des artistes très sensibilisé-e-s (RATS), dans mon syndicat au travail (SEPB-574) et dans des groupes anticapitalistes comme la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) et dans l'Union Communiste Libertaire (UCL). Néanmoins, j'ai décidé de prioriser mon engagement à l'ASSÉ pour l'année à venir en raison de l'urgence de constituer une riposte à l'attaque néolibérale.

En m'impliquant dans ces différentes organisations, j'ai été appelée fréquemment à prendre la parole dans les médias pour défendre plusieurs enjeux. Qu'il s'agisse d'exposer la lutte syndicale dans une librairie ou de dénoncer les bavures policières lors du G20 à Toronto, je suis en mesure de mettre de l'avant des sujets qui sortent des sentiers battus des médias de masse. Puisque dans sa pratique, l'ASSÉ rompt avec l'attitude

corporatiste des fédérations étudiantes, elle doit aussi faire valoir sa particularité dans l'espace public, sans compromis. Soyons clair-e-s : nos revendications ne s'arrêtent pas à des chiffres, elles relèvent de principes qui vont beaucoup plus loin que l'enjeu des frais de scolarité. Cela devra transparaître dans notre discours.

Dans les partis politiques, dans les centrales syndicales, dans les organisations en général, les femmes sont constamment reléguées au second plan, sauf quelques rares exceptions. Même à l'ASSÉ, le rôle de porte-parole a traditionnellement été occupé par des hommes. Il est temps de rompre avec cette tendance. Si nous sommes un syndicat féministe dans ses principes, il est essentiel que ce soit aussi l'image que l'on projette vers le reste de la société. Je souhaite donc m'engager à porter les principes du syndicalisme de combat, de même que ceux du féminisme, dans l'espace public, et avec l'espoir que notre lutte soit victorieuse.

Enfin, si vous avez des questions, je vous invite à me contacter.

Solidairement,  
Camille Robert

## **Candidature de Cloé Zawadski-Turcotte au Comité formation de l'ASSÉ**

*Appui à venir  
Déposée le 26 octobre 2011*

Camarades,

Je souhaite par la présente lettre soumettre ma candidature au sein du Comité de formation de l'ASSÉ. Pour la petite histoire, j'entame présentement ma troisième année d'étude au baccalauréat en science politique à l'UQAM. J'ai donc été très active au sein de mon association modulaire : l'AEMSP, durant mes deux premières années à l'université (automne 2009 – Hiver 2011). Mes deux dernières années ont été assez remplies par l'organisation et la participation à divers projets en lien avec les luttes étudiantes, mais également par mon implication dans d'autres organisations

(Regroupement anti-G20 étudiant, CLAC 2010). Pourtant, la rentrée 2011 a été pour moi une période de réflexion et de remise en question sur le rôle que j'occupais en tant que militante au sein du mouvement étudiant et membre de l'ASSÉ et sur le rôle que je choisirai de jouer dans les prochaines semaines, voire, prochains mois.

Or, il m'apparaît que, cet automne, le mouvement étudiant entre dans un nouveau chapitre de son histoire. L'escalade des moyens de pressions entreprise il y a de cela plus d'un an arrivera bientôt à son apogée. Il semble donc probable que la lutte étudiante se poursuive ensuite par l'enclenchement d'une grève générale illimitée. Notre lutte contre le gouvernement, en tant qu'opposantEs à la hausse des frais de scolarité, se corse donc de plus en plus et la nécessité d'intégrer et de former de nouveaux et de nouvelles militantEs se fait sentir davantage chaque jour. Nous devons au plus vite gonfler nos rangs d'étudiantEs informéEs, outilléEs, confiantEs et capables de mener une lutte efficace et de consolider un mouvement fort, à travers les campus locaux, jusque sur la scène nationale. La plus grande force de de l'ASSÉ repose précisément dans sa volonté de construire un mouvement fort constitué de membres actifs. Bref, l'ASSÉ représente, à mon avis, la seule organisation étudiante nationale ayant la capacité de mener à bien et de remporter la lutte contre la hausse des frais de scolarité annoncée par le gouvernement Charest, puisqu'elle seule possède les atouts nécessaires à la création d'un rapport de force contre le gouvernement.

C'est dans cette perspective que j'ai choisi d'offrir mon aide au Comité de formation de l'ASSÉ. Parce que je crois fermement en l'importance capitale de former des militantEs autonomes sur tous les campus de l'ASSÉ, qui pourront à leur tour enrichir le mouvement par leur implication. Parce que je crois que le comité formation est manifestement en manque de « ressources humaines » pour mener à bien ses projets et que j'ai la volonté et la capacité de participer à l'organisation desdits projets. Parce que je suis incontestablement motivée à encourager un maximum de transferts de connaissances et de

partage de savoirs entre les militantEs pour assurer la création d'un mouvement étudiant aussi fort sur le plan quantitatif que qualitatif. Et parce que nous avons raison de nous battre jusqu'à la victoire.

Solidairement,

Cloé Zawadzki-Turcotte  
membre de l'AEMSP-UQAM

# Propositions

---

## 0.0 Ouverture

---

1. Le Conseil exécutif propose l'ouverture.

## 1.0 Procédures

---

### 1.1 Praesidium

1. Que Mathieu Jobin et Patrick Véronneau assurent l'animation, que Marianita Hamel et Marieve Ruel assurent le secrétariat et la prise de parole, et que Alexandra Zawadzki-Turcotte, Frank Lévesque-Nichols et Jean-Sébastien Delorme assurent le senti.

### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif l'ordre du jour en page 3 du présent cahier de préparation.

### 1.3 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes des procédures faite par le praesidium.
2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes faite par la SOGÉÉCOM et par le Conseil exécutif sur le déroulement du Congrès.

### 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal.

## 2.0 Membres

---

1. Le Conseil exécutif propose que l'on reconnaisse l'ADÉPUM comme membre de l'ASSÉ.

## 3.0 Bilan

---

### 3.1 Conseil exécutif

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes du bilan de ses activités suivie d'une période de questions de 10 minutes.

### 3.2 Comités et Conseils

Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes du bilan de chacun des Comités et

Conseils suivie d'une période de questions 5 minutes.

### **3.3 Associations étudiantes**

1. Le Conseil exécutif propose un tour de table de présentation de chaque personne présente ainsi qu'une présentation par délégation sur l'état de la mobilisation au local.

---

### **4.0 Femmes**

---

1. Le Comité femmes propose une présentation de 10 minutes sur le déroulement de la Rencontre féministe étudiante.

---

### **5.0 Coalition large de l'ASSÉ**

---

1. Le Conseil exécutif propose que les conditions d'entrée dans la coalition autour de l'ASSÉ soient les suivantes:

- Que les associations étudiantes soient membres de l'ASSÉ ou :
- Que les associations aient adopté un mandat de participer à une coalition autour de l'ASSÉ;
- Que les associations étudiantes aient adopté un mandat de grève générale illimitée contre la hausse des frais de scolarité;
- Que les associations étudiantes aient déjà adopté des revendications équivalentes à celles de la campagne 2011-2012 de l'ASSÉ ou qu'elles s'engagent à consulter ses membres sur la question dans les deux semaines suivant leur entrée dans la coalition.

2. Le Conseil exécutif propose que les principes de base de la coalition autour de l'ASSÉ soient les suivants:

- Pour une éducation gratuite, accessible, publique, non-discriminatoire et de qualité, libre de l'ingérence du privé.
- Pour un syndicalisme étudiant démocratique, féministe et combatif.

3. L'AFESH-UQAM propose que les modalités d'entrée dans la coalition élargie de l'ASSÉ soit :

- Que l'association étudiante ait la revendication : contre toute hausse dans une perspective de gratuité scolaire.
- Que l'association étudiante ait un mandat de consultation sur la grève générale illimitée ou qui sont en grève générale illimitée.
- Que l'association étudiante ait voté de joindre la coalition élargie de l'ASSÉ.
- Que l'Assemblée générale soit l'instance suprême de décision de l'association.

4. L'AFESH-UQAM propose d'utiliser le nom « Coalition Large de l'ASSÉ (CLASSE) » jusqu'à l'adoption par la coalition.

5. L'AFESH-UQAM propose qu'advenant le cas où la proposition de grève générale illimitée soit rejetée, les associations étudiantes non-membres de l'ASSÉ perdent leur droit de vote lors

des Congrès de la coalition;

Que dès que les associations étudiantes aient déclenché au moins une fois la grève générale illimitée, celles-ci conservent leur droit de vote durant les Congrès de la coalition;

Qu'uniquement les associations étudiantes toujours en grève puissent déterminer l'arrêt de celle-ci;

Qu'en tout temps à l'exception des votes concernant la fin de la grève, sauf si elles sont toujours en grève, les associations étudiantes membres de l'ASSÉ conservent leur droit de vote.

**6.** L'AFESH-UQAM propose que l'ASSÉ assume les dépenses d'ici à la 1<sup>ière</sup> instance de la coalition et que soient soumise les dépenses ainsi effectuées à la coalition qui déterminera des modalités de compensation.

**7.** L'AFESH-UQAM propose que les associations membres de la coalition assument le partage des coûts découlant des décisions prises en commun au prorata de leurs membres au sein de la coalition par le biais d'un fonds de grève dont la gestion sera déterminée par la coalition.

**8.** L'AFESH-UQAM propose que le plancher de déclenchement de la grève de l'ASSÉ soit de 7 associations dans 3 campus, réparties en deux régions économiques différentes et 20 000 personnes partageant la plate-forme de l'ASSÉ. Que ce plancher serve aussi à l'arrêt de la grève de la coalition.

**9.** L'AFÉA-UQAM propose que les modalités d'entrée dans la Coalition large de l'ASSÉ soit :

- Que l'Association étudiante ait comme revendication : « contre toute hausse de frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire »;
- Que l'Assemblée générale soit l'instance suprême de décision de l'Association ;
- Que l'Association étudiante ait un mandat de consulter son assemblée générale au sujet de la grève générale illimitée ou qu'elle soit en grève générale illimitée ;
- Que l'Association étudiante ait voté de joindre la Coalition large de l'ASSÉ ;
- Que l'Association offre une contribution financière à la Coalition. Que le montant suggéré soit d'un dollar par membre ;
- Que toutes les associations membres de l'ASSÉ soient de facto membres de la Coalition. \*

**10.** Le Conseil exécutif propose que toutes associations membres de la coalition, qu'elles soient initialement membres de l'ASSÉ ou non, ne puissent se prononcer sur les propositions concernant l'issue de la grève ou le processus de négociation, si ces mêmes associations ne sont pas en grève. \*

**11.** Le Conseil exécutif propose une plénière de 30 minutes sur les modalités d'adhésion à la coalition autour de l'ASSÉ.

## **6.0 Revendications**

---

**1.** Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ affirme que sa position sur la gratuité scolaire inclus les sans papier. \*

## 7.0 Stratégie de l'ASSÉ : moyens et principes d'action

---

1. Le Conseil exécutif propose un caucus non mixte de 45 minutes sur les moyens et principes d'actions de l'ASSÉ suivi d'un retour de 15 minutes
2. Le Conseil exécutif propose une plénière de 45 minutes sur le sens donner par l'ASSÉ au syndicalisme de combat.
3. Le Conseil exécutif propose une plénière de 30 minutes la conception de l'ASSÉ de la diversité des tactiques.

## 8.0 Plan d'action

---

### 8.1 Luttes en éducation

1. La SOGÉÉCOM propose de faire une présentation de 5 minutes sur le but et le fonctionnement de La Totale.
2. *Considérant que la FEUQ a refusé de signé l'entente concernant la manifestation conjointe.  
Considérant que la signature de l'entente conjointe était une balise importante de la manifestation du 10 novembre.  
Considérant que plusieurs associations étudiantes ont un mandat de méfiance envers les fédérations étudiantes.*

L'AFESH-UQÀM propose que l'on refuse la participation de la FEUQ en tant qu'entité nationale à la manifestation conjointe;  
Que l'on refuse une tribune à la FEUQ lors de la-dite manifestation;  
Que l'on critique fortement les positions de la FEUQ allant à l'encontre de celles de l'ASSÉ lors de la manifestation conjointe;  
Que l'ASSÉ appel à la perturbation de leur point de presse et de toute visibilité que ces derniers pourraient avoir lors de la manifestation conjointe. \*

3. *Considérant que la FECQ et la TaCEQ ont acceptées toutes les balises de l'ASSÉ par rapport à la manifestation commune du 10 novembre, dont la signature d'une entente pour les consolider;  
Considérant que la FEUQ est la seule organisation qui a refusé de signer l'entente mais qu'elle rendra public un extrait de procès-verbal qui démontre l'adoption de l'entente lors de l'une de leurs instances ;  
Considérant que le refus de signer de la FEUQ démontre un certain mépris envers les autres organisations;  
Considérant que ni la TaCEQ, ni la FECQ ne sont prêts à exclure la FEUQ sur la simple question de la signature de l'entente;  
Considérant qu'il serait dommageable pour la crédibilité de l'ASSÉ et pour le mouvement de grève à venir de se retirer de l'organisation de la manifestation pour la seule question de la signature de cette entente ponctuelle;  
Considérant que la FECQ et la TACEQ ont acceptés les trois clauses du RNE;*

Le Comité de négociation suggère l'adoption de la proposition suivante :

Que l'ASSÉ accepte de collaborer avec la TaCEQ, la FECQ et la FEUQ selon les ententes convenues dans le cadre de la manifestation du 10 novembre;

Que l'ASSÉ avertisse la FEUQ qu'une telle concession ne se reproduira pas dans le cadre des négociations entourant les clauses de solidarité, de non-dénonciation et de non-recommandation. \*

4. Le Comité femmes propose qu'il y ait un contingent féministe, non-mixte femmes à l'intérieur de la manifestation du 10 novembre. \*

5. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes sur la négociation entre les organisations nationales étudiantes concernant la manifestation du 10 novembre faite par le Comité de négociation suivie d'une plénière de 30 minutes.

6. Le Conseil exécutif propose une plénière de 30 minutes sur les modalités de déclenchement de la grève générale illimité (plancher, calendrier, date de déclenchement).

## **8.2 Luttres contre la privatisation, la tarification et les compressions dans les services publics**

### **8.3 Autres luttres sociales**

1. *Considérant la montée de la droite à travers le Canada;*

*Considérant la nécessité pour les mouvements sociaux progressistes de tisser des alliances et de bâtir un front commun à travers le Canada afin de lutter contre la droite;*

*Considérant que l'organisation d'un forum social Québec/Canada/Premières nations permettrait à l'ensemble des organisations progressistes canadiennes de se réseauter;*

*Considérant que les principes organisationnels d'un forum social sont conformes à ceux de l'ASSÉ : autogestion, non-directivité et respect de la diversité;*

Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ appui et participe à l'organisation du forum social Québec/Canada/Premières nations;

Que l'ASSÉ apporte les propositions suivantes à la première assemblée générale :

- Que le forum ait lieu en 2013 à Montréal;
- Que Charte de Principes du Forum Social Mondial soit appliquée dans le cadre de l'organisation;
- Qu'une importance particulière soit accordée à l'assemblée des mouvements sociaux en vue de l'adoption d'actions communes. \*

2. *Considérant que Couche-Tard tente par tous les moyens d'empêcher la syndicalisation de ses dépanneurs;*

Le Conseil exécutif que l'ASSÉ réaffirme que le droit des travailleurs et des travailleuses à la syndicalisation et à la négociation sont inaliénables;

Que l'ASSÉ appui la campagne de syndicalisation des dépanneurs Couche-Tard;

Que l'ASSÉ condamne les pratiques anti-syndicales de Couche-Tard. \*

---

## **9.0 Porte-paroles**

1. *Considérant les décisions prises au dernier Congrès;*

Que l'ASSÉ nomme deux porte-paroles pour sa campagne 2011-2012;

Que soit respectée la parité hommes-femmes et, préférablement, cégeps-universités;  
Que chaque candidat ou candidate dispose d'une présentation de deux minutes, suivie d'une période de questions de 15 minutes;  
Que l'on tienne par la suite une plénière de 15 minutes sur les différentes candidatures. \*

---

## 10.0 Élections

---

### 10.1 Présentation

### 10.2 Plénière

### 10.3 Scrutin

---

## 11.0 Finances

---

1. Le Conseil exécutif propose les modifications aux prévisions budgétaires présentées en Annexe A du présent cahier de préparation.

2. *Considérant la précarité des finances de l'ASSÉ;*

*Considérant que depuis plus d'un an a eu lieu une consultation sur une augmentation des cotisations à l'ASSÉ;*

Le Conseil exécutif propose que l'on prenne position sur l'augmentation des cotisations au prochain Congrès annuel.

3. Le Conseil propose une présentation de 10 minutes sur le projet d'augmentation des cotisation suivit d'une plénière de 20 minutes.

---

## 12.0 Politique d'embauche et employé-e-s

---

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption de la politique d'embauche présentée en Annexe B du présent cahier de préparation.

2. Le Conseil exécutif propose l'adoption de la convention collective de l'ASSÉ modifiée telle que présentée en Annexe X du présent cahier de préparation.

---

## 13.0 Avis de motion

---

### 13.1 Dépôt des avis de motion

1. Que soient remplacés les points 2 de l'article 8 et 10 de la Politique de dépense par :  
«Le kilométrage, à raison de 0,15 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.»

*À être déposée par le Conseil exécutif*



### 13.2 Traitement des avis de motion

1. Que soit rajouté à l'article 25 des Statuts et règlements :

« La ou le Secrétaire général-e du Conseil de Coordination est élu-e en Congrès en suivant la procédure d'élection habituelle. Le ou la Secrétaire Général-e a comme tâches:

1. Diffuser l'avis de convocation du Conseil de Coordination et s'assurer de la présence de tous ceux et toutes celles qui sont convoqué-e-s ;
2. Préparer les ordres du jour et cahiers du Conseil de Coordination ;
3. S'assurer que les Comités et Conseils exécutent les tâches pour lesquels ils ont été mandatés ;
4. Assister les Conseils et Comités si besoin est;
5. Faire un suivi de l'évolution des mandats et décisions prises en Conseil de Coordination. »

*Déposée par le Conseil de coordination au Congrès des 24 et 25 septembre 2011*

2. Que soit ajouté à l'article 33 du Code de procédures :

« Le présent article ne s'applique pas aux révisions des prévisions budgétaires qui sont en tout temps considérées comme une proposition ordinaire ».

*Déposée par le Conseil exécutif le 14 octobre 2011*

## ANNEXE A : Modifications aux prévisions budgétaires

	Révision	Différence	Prévisions 2011-2012
<b>Revenus</b>			
<b>Cotisations</b>	<b>123 000,00 \$</b>	(585,00) \$	<b>122 415,00 \$</b>
<b>Instances</b>	<b>24 000,00 \$</b>	12 300,00 \$	<b>11 700,00 \$</b>
Congrès	8 000,00 \$	(1 000,00) \$	9 000,00 \$
Camps de formation	4 000,00 \$	1 300,00 \$	2 700,00 \$
Coalition	12 000,00 \$	12 000,00 \$	- \$
<b>Dons</b>	<b>33 000,00 \$</b>	(21 000,00) \$	<b>12 000,00 \$</b>
Associations étudiantes membres	20 000,00 \$	(20 000,00) \$	- \$
Associations étudiantes non-membres	8 000,00 \$	(8 000,00) \$	- \$
Organisations non-étudiantes	5 000,00 \$	(5 000,00) \$	- \$
<b>Activités de financement</b>	<b>500,00 \$</b>	(400,00) \$	<b>900,00 \$</b>
<b>Fonds des arrêté-e-s</b>	<b>192,00 \$</b>	192,00 \$	<b>- \$</b>
<b>Totaux</b>	<b>180 692,00 \$</b>	33 677,00 \$	<b>147 015,00 \$</b>

	Révision	Différence	Prévisions 2011-2012
<b>Dépenses</b>			
<b>Fonds d'entraide</b>	<b>6 150,00 \$</b>	29,25 \$	<b>6 120,75 \$</b>
<b>Information</b>	<b>19 000,00 \$</b>	5 000,00 \$	<b>14 000,00 \$</b>
Ultimatum	12 000,00 \$	5 000,00 \$	7 000,00 \$
Matériel d'information	4 500,00 \$	- \$	4 500,00 \$
Vidéos	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$
Traduction		- \$	
Documentation & recherche	500,00 \$	- \$	500,00 \$
IRIS	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$
<b>Instances</b>	<b>31 000,00 \$</b>	14 000,00 \$	<b>17 000,00 \$</b>
Congrès	12 000,00 \$	- \$	12 000,00 \$
Camps de formation	6 000,00 \$	2 000,00 \$	4 000,00 \$
Comités et CoCo	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$
Coalition	12 000,00 \$	12 000,00 \$	- \$
<b>Mobilisation</b>	<b>32 000,00 \$</b>	9 500,00 \$	<b>22 500,00 \$</b>
Tournées & représentations	20 000,00 \$	4 000,00 \$	16 000,00 \$
Actions	12 000,00 \$	5 500,00 \$	6 500,00 \$
<b>Bureau</b>	<b>24 960,00 \$</b>	(100,00) \$	<b>25 060,00 \$</b>
Loyer	12 800,00 \$	- \$	12 800,00 \$
Assurances	1 010,00 \$	- \$	1 010,00 \$
Fournitures	750,00 \$	(250,00) \$	1 000,00 \$
Informatique	1 400,00 \$	150,00 \$	1 250,00 \$
Photocopieur	9 000,00 \$	- \$	9 000,00 \$
<b>Administration</b>	<b>11 460,00 \$</b>	5 000,00 \$	<b>6 460,00 \$</b>
Honoraire professionnel	5 500,00 \$	- \$	5 500,00 \$
Frais de caisse	460,00 \$	- \$	460,00 \$
Divers	500,00 \$	- \$	500,00 \$
Affaire légale	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$
<b>Communication</b>	<b>17 500,00 \$</b>	2 200,00 \$	<b>15 300,00 \$</b>
Télécommunications	7 500,00 \$	- \$	7 500,00 \$
Conférence de presse	500,00 \$	500,00 \$	- \$
CNW Telbec	7 000,00 \$	2 000,00 \$	5 000,00 \$
Courrier	500,00 \$	200,00 \$	300,00 \$
Internet et site	2 000,00 \$	(500,00) \$	2 500,00 \$
<b>Employées</b>	<b>34 000,00 \$</b>	- \$	<b>34 000,00 \$</b>
Salaire	26 500,00 \$	- \$	26 500,00 \$
DAS-QC	5 500,00 \$	- \$	5 500,00 \$
DAS-CA	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$
<b>Conseils régionaux</b>	<b>4 000,00 \$</b>	1 000,00 \$	<b>3 000,00 \$</b>
CRAM	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$
MASSE	1 000,00 \$	500,00 \$	500,00 \$
CRAALLL	1 000,00 \$	500,00 \$	500,00 \$
<b>Divers</b>	<b>192,00 \$</b>	192,00 \$	<b>- \$</b>
Fonds des arrêté-e-s	192,00 \$	192,00 \$	- \$
<b>Totaux</b>	<b>180 262,00 \$</b>	36 821,25 \$	<b>143 440,75 \$</b>
<b>Surplus/(déficit)</b>	<b>430,00 \$</b>	(3 144,25) \$	<b>3 574,25 \$</b>

# ANNEXE B : Politique d'embauche

## Préambule

La présente politique a pour but de fixer les modalités d'embauche à l'ASSÉ. Elle n'a pas comme effet de soustraire l'ASSÉ, l'employeur, des normes du travail, d'une convention collective et des contrats signés.

## 1.0 Types d'employé-e-s

### 1.1 *Permanents et permanentes syndicales*

Les permanentes syndicales et permanents syndicaux sont des employé-e-s embauché-e-s à long terme pour assurer un soutien direct au travail du Conseil exécutif, des Comités et de l'ASSÉ, généralement à partir du siège social de l'ASSÉ.

### 1.1.1 Responsabilités

Les responsabilités de la permanence syndicale sont les suivantes :

- Assurer la réception, la rédaction ou la transcription, l'impression des documents, les envois postaux (et réponses) et le classement du courrier et des courriels;
  - Participer à la rédaction, la mise en page, la correction, la révision et l'envoi des publications de l'association;
  - Faire l'entretien général des archives et de la documentation, assurer une revue de presse quotidienne, faire des dossiers de presse sur demande et commander des documents pertinents;
  - Assurer un soutien logistique à la réalisation des activités de l'association, soit les instances et les actions;
  - Informer le public quant à la nature de l'organisation, ses revendications et ses activités;
  - Faire la mise à jour des sites Internet de l'association et secondairement veiller au bon fonctionnement du réseau informatique;
  - Préparer et assurer la transition avec le ou la futur-e employé-e-s;
  - Faire du soutien à la recherche;
  - Assurer la gestion comptable de l'employeur;
  - Assurer l'entretien ménager de base des bureaux en collaboration avec le conseil exécutif.
- Nonobstant ce qui précède, les responsabilités des employé-e-s sont celles qui sont définies dans le contrat de travail.

### 1.1.2 *Prérequis*

Les prérequis pour postuler à la permanence syndicale sont les suivantes :

- Connaissance du mouvement étudiant;
- Capacités d'adaptation, d'organisation du travail, sens de l'initiative et aptitude à établir les priorités;
- Entregent et aptitude à travailler en équipe;
- Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral;
- Expérience militante pertinente au poste;
- Expérience ou connaissances en comptabilité et en informatique;
- Être en accord avec les principes de base et les revendications de l'ASSÉ et être capable de

les défendre;

## **1.2 Contractuel-le**

Les contractuel-le-s sont des employé-e-s qui signent un contrat à court terme et/ou pour une tâche précise pour le compte de l'ASSÉ.

### *1.2.1 Contractuel-le dont le salaire total est de plus de 500\$*

Toutes embauches pour un ou une contractuel-le dont le salaire total est de plus de 500\$ doit être faite en conformité avec la présente politique d'embauche.

### *1.2.2 Contractuel-le dont le salaire total est de moins de 500\$*

Toutes embauches pour un ou une contractuel-le dont le salaire total est de moins de 500\$ est entièrement fait par le Conseil exécutif.

## **1.3 Stagiaire ou emploi subventionné**

Lorsqu'une personne fait une demande de stage à l'ASSÉ ou demande à être embauchée suite à la réception d'une subvention à l'emploi, une entrevue doit être faite par le Conseil exécutif pour déterminer si la personne répond au besoin l'ASSÉ. Par la suite, l'embauche sera entérinée par le Conseil de coordination.

Le Conseil de coordination a le pouvoir d'effectuer une demande d'emploi subventionné.

Le ou la stagiaire ou l'employé-e subventionné-e peut occasionner des coûts de moins de 1000\$ et ce, en tenant compte des prévisions budgétaires. Dans le cas où les prévisions budgétaires ne permettraient des coûts de moins de 1000\$ ou si la ou le stagiaire ou l'employé-e subventionné occasionne des coûts de plus de 1000\$, son embauche doit être traitée en congrès.

## **1.4 Ouverture et fermeture de poste**

Seul le Congrès peut décider de créer ou de fermer un poste rémunéré, à l'exception des contractuel-les, de stagiaires ou des employé-e-s subventionné-e-s. Le Congrès, le Conseil de Coordination et le Conseil exécutif peuvent procéder à l'embauche de contractuel-les, d'employé-e-s subventionnés ou de stagiaires dans la mesure où les prévisions budgétaires le permettent.

## **2.0 Type d'embauche**

### **2.1 Annuelle**

#### *2.1.1 Définition*

Est considérée comme embauche annuelle l'embauche d'un ou d'une employé-e pour une période de un an, le contrat débutant normalement le 1er juin et se terminant le 31 mai de l'année suivante.

#### *2.1.2 Application*

On procède à une embauche annuelle lorsque qu'un-e employé-e ayant un poste permanent décide de ne pas renouveler son contrat ou si l'employeur décide de ne pas renouveler le contrat d'un-e employé-e.

#### *2.1.3 Processus d'embauche*

Lors d'une embauche annuelle, le processus d'embauche est enclenché, dans la mesure du

possible, à partir d'un Congrès ordinaire et est fait par le Comité de sélection nommé par le Congrès. Ce processus d'embauche se conclut à l'occasion du Congrès annuel par la sélection de la nouvelle personne employée et par l'adoption du contrat.

## **2.2 Irrégulière**

### *2.2.1 Définition*

Est considérée comme une embauche irrégulière toute embauche n'entrant pas dans le cadre de l'embauche annuelle.

### *2.2.2 Application*

On procède à une embauche irrégulière suite à la réception d'une lettre de démission d'un ou d'une employé-e de l'ASSÉ, lors d'un congé parental ou pour toute autre raison obligeant l'employé-e à quitter son poste pour une longue période, c'est-à-dire plus de 6 semaines et dont les délais empêchent de mener à terme une embauche annuelle.

### *2.2.3 Processus d'embauche*

Lors d'une embauche irrégulière, le processus d'embauche est enclenché par le Conseil de Coordination ou par le Congrès et se conclut à l'occasion d'un Conseil de Coordination ou d'un Congrès. Toute embauche irrégulière doit être entérinée par le Congrès par l'adoption du contrat.

## **2.3 Temporaire**

### *2.3.1 Définition*

Est considérée comme embauche temporaire toute embauche urgente ne permettant pas d'attendre les délais nécessaires pour accomplir une embauche annuelle ou irrégulière.

### *2.3.2 Application*

On procède à une embauche temporaire suite à la réception d'une lettre de démission d'un-e employé-e de l'ASSÉ ou pour toute autre raison obligeant l'employé-e à quitter son poste pour une courte ou une longue période avec un préavis de moins d'un mois. Le Conseil exécutif a alors le pouvoir d'embaucher une permanence syndicale ou contractuelle pour une période maximale de 6 semaines.

### *2.3.3 Processus d'embauche*

Lors d'une embauche temporaire, le processus d'embauche est entièrement assuré par le Conseil exécutif. Deux membres du Conseil exécutif feront office de comité de sélection (voir 3.1).

## **3.0 Procédures d'embauche**

### **3.1 Comité de sélection**

L'instance déclenchant un processus doit créer un Comité de sélection. Le Comité de sélection doit être créé lors de tout type d'embauche.

#### *3.1.1 Composition*

Ce comité est formé de 3 personnes : 1 personne déléguée du Conseil exécutif, 2 personnes

déléguées par l'instance qui a créé le comité.

### *3.1.2 Pouvoirs et devoirs*

Le Comité de sélection a les pouvoirs et les devoirs suivants :

1. Rédiger et diffuser de l'offre d'emploi.
2. Préparer des questions et une grille pour les entrevues qui font écho aux compétences exigées dans l'offre d'emploi (voir 3.5).
3. Sélectionner les personnes candidates à rencontrer en entrevue selon les exigences et préalables de l'offre d'emploi.
4. Faire les entrevues au cours desquelles chaque personne candidate retenue aura à se présenter devant l'ensemble ou, du moins, la majorité des membres du Comité de sélection.
5. Lorsque les entrevues sont terminées, sélectionner les trois meilleures candidatures et établir une liste des candidatures (de la meilleure à la moins bonne candidature). Advenant le cas où, suite à l'embauche, la personne candidate choisie refuserait le poste, cette liste servira à contacter la suivante.
6. Présenter les différentes candidatures vues en entrevue à l'instance se chargeant de l'embauche.
7. Faire une recommandation à l'instance chargée de l'embauche et y déposer un rapport préliminaire d'embauche.
8. Rédiger un rapport d'embauche à la fin du processus d'embauche.

### *3.1.3 Confidentialité du processus et autonomie du comité de sélection*

La confidentialité du processus apparaît comme seule garante d'un processus libre d'influences. Ainsi, les membres du Comité de sélection ne doivent en aucun cas révéler le nom figurant sur les candidatures reçues ainsi qu'afficher leur préférence, et ce, jusqu'à la publication des recommandations à l'instance chargée de l'embauche. Le Comité de sélection est indépendant de tout comité et conseil. Il n'est redevable que face à l'instance chargée de l'embauche.

## **3.2 Offre d'emploi**

### *3.2.1 Rédaction de l'offre d'emploi*

La tâche de rédaction de l'offre d'emploi revient à l'instance déclenchant le processus d'embauche. Cette instance peut toutefois remettre cette responsabilité au Comité de sélection. L'offre d'emploi doit respecter la présente politique d'embauche.

### *3.2.2 Contenu de l'offre d'emploi*

L'offre d'emploi doit contenir les informations suivantes :

1. Une description sommaire des tâches reliées au poste.
2. Une liste des prérequis
3. Une estimation des conditions de travail (salaire, nombre d'heures par semaine, etc.).
4. Une date approximative d'entrée en poste précisant, si applicable, la période visée pour la transition.
5. Les coordonnées du Comité de sélection pour l'envoi de curriculums vitae.

## **3.3 Réception des candidatures**

La réception des curriculums vitae se fait via la boîte courriel du Comité de sélection à laquelle l'ensemble des membres du Comité de sélection a accès. Dans le cas d'une embauche annuelle et irrégulière, la période de réception des candidatures doit être d'un minimum de sept (7) jours

et ne peut excéder vingt (20) jours. Dans le cas d'une embauche temporaire, un minimum de deux (2) jours est obligatoire.

### **3.4 Évaluation des curriculum vitae et sélection des candidatures à rencontrer en entrevue**

Le Comité de sélection se rencontre immédiatement après la fin de la période de réception des curriculum vitae afin d'évaluer les candidatures reçues et sélectionne un maximum de six (6) candidatures à passer en entrevue. Les personnes dont les candidatures ont été retenues doivent être contactées dans un délai d'un maximum de trois (3) jours ouvrables suivant la fin de la période de réception des candidatures.

### **3.5 Entrevue**

Le Comité de sélection est responsable de la préparation des entrevues. Pour ce faire, le Comité de sélection doit élaborer des questions permettant de tenir une entrevue d'environ trente (30) minutes. Les personnes passées en entrevue sont évaluées selon une grille d'analyse et d'évaluation des entrevues divisée selon les aptitudes et connaissances requises mentionnées dans l'offre d'emploi. Les entrevues doivent avoir lieu au plus tard sept (7) jours ouvrables suivant la fin de la période de réception des candidatures. Dans la mesure du possible, toutes les entrevues sont faites dans la même journée. L'indisponibilité d'une candidature à se présenter en entrevue à la date retenue par le Comité de sélection ne peut être une raison suffisante à l'exclusion de cette candidature.

### **3.6 Recommandation à l'instance chargée de l'embauche**

Le Comité de sélection, au regard des entrevues, des curriculum vitae et des lettres de motivation reçus, est tenu d'établir une liste des trois meilleures candidatures (de la meilleure à la moins bonne candidature) et de faire la recommandation d'une seule candidature. Cette recommandation doit s'accompagner d'un rapport préliminaire d'embauche fait par le Comité de sélection. L'instance responsable de l'embauche doit se réunir dans les 2 semaines suivant la fin des entrevues dans le cas d'une embauche irrégulière et dans le délai prévu par le Congrès lors d'une embauche annuelle. Ce délai doit être précisé aux différentes personnes rencontrées en entrevue.

### **3.7 Décision finale**

L'instance responsable de l'embauche se doit de respecter la recommandation du Comité d'embauche. Par contre, ladite instance peut choisir la personne suivante sur la liste des candidatures établie par le Comité de section par un vote au 2/3 et ce, seulement s'il y a une constatation d'erreur dans l'évaluation des compétences. Le rejet de l'ensemble de la liste relance le processus d'embauche.

### **3.8 Refus de la part de la personne embauchée**

Advenant le cas où, suite à l'embauche, la personne candidate choisie par l'instance responsable de l'embauche refuserait le poste, une nouvelle personne candidate doit être sélectionnée.

Dans le cas d'une embauche annuelle ou irrégulière, le Conseil de Coordination est responsable de prendre une nouvelle candidate. Cette séance du Conseil de Coordination devra avoir lieu au plus tard sept (7) jours après le refus de la première candidature sélectionnée. Le Comité de sélection devra être présent lors de l'embauche de la deuxième candidature et devra faire une deuxième recommandation en fonction de la liste des candidatures. Dans le cas d'une embauche temporaire, le Conseil exécutif est responsable de sélectionner une nouvelle



candidature.

### **3.9 Confirmation de l'embauche**

Les personnes rencontrées en entrevues doivent être contactées afin d'être informées de la décision de l'instance ayant procédé à l'embauche dans les deux jours ouvrables suivant la décision de celle-ci. Cette décision est rendue publique seulement lorsque l'employé-e choisi-e est informé-e de la décision finale et a accepté l'emploi lui étant offert.

### **3.10 Rapport d'embauche**

À la fin du processus d'embauche, le Comité de sélection est chargé de déposer un rapport d'embauche résumant l'ensemble du processus d'embauche. Le rapport doit inclure une présentation de chaque personne candidate rencontrée en entrevue, les grilles d'évaluation utilisées lors des entrevues, les questions d'entrevue et tout autre document pertinent. Le rapport doit également inclure un résumé écrit de l'ensemble du processus d'embauche.

## **4.0 Contrat**

### **4.1 Rédaction du contrat**

Le contrat de l'employé-e est rédigé et adopté par le Conseil exécutif et doit être entériné par l'instance ayant procédé à l'embauche.

### **4.2 Durée des contrats**

Aucun contrat ne peut être d'une durée de plus d'un an. Pour les permanentes syndicales ou les permanents syndicaux, les contrats se terminent le 30 juin.

### **4.3 Convention collective**

Les contrats signés par les permanents et les permanentes réfèrent à une convention collective ayant pour

but d'assurer les meilleures conditions de travail pour les employé-e-s ainsi que pour sa santé et son bien être et de faciliter le règlement équitable des problèmes qui peuvent survenir entre l'employeur et les employé-e-s.

### **4.4 Négociation et signature du contrat**

Une fois adopté, le contrat devra être transmis à l'employé-e deux (2) jours avant la signature dudit contrat à moins que l'employé-e désire signer celui-ci avant ce délai. Deux membres du Conseil exécutif sont mandaté-e-s par le Conseil exécutif pour signer le contrat avec l'employé-e. Elles ou ils sont responsables de la négociation avec l'employé-e. Il est de leur devoir d'effectuer toute correction nécessaire, notamment celle relevant de la loi. De plus, le contrat peut être modifié par elles et eux en réponse à une demande légitime de l'employé-e et les modifications sont réputées adoptées dès la signature du contrat. Les membres du Conseil exécutif mandaté-e-s sont redevables de ces modifications. Un-e employé-e a le droit de signer son contrat dans les deux (2) semaines suivant sa confirmation d'embauche et avant d'entrée en fonction. Si les membres du Conseil exécutif mandaté-e-s pour la signature du contrat sont dans l'impossibilité d'exécuter ce mandat dans les délais prescrits, il est du devoir du Conseil exécutif, et cela en priorité, de mandater d'autres membres du Conseil exécutif pour ce faire dans les plus brefs délais. Une copie du contrat signé est conservée au siège social de l'ASSÉ et une copie est remise à l'employé-e.

### **5.0 Modification à la politique**

Toute modification à la présente politique se fait par un avis de motion, conformément au Code des règles de procédure de l'ASSÉ. Une refonte ou tout point caduc doit être présenté et entériné au Congrès par une proposition ordinaire.

## ANNEXE C : Explication de la révision budgétaire

Par Philippe Éthier  
Secrétaire aux finances de l'ASSÉ

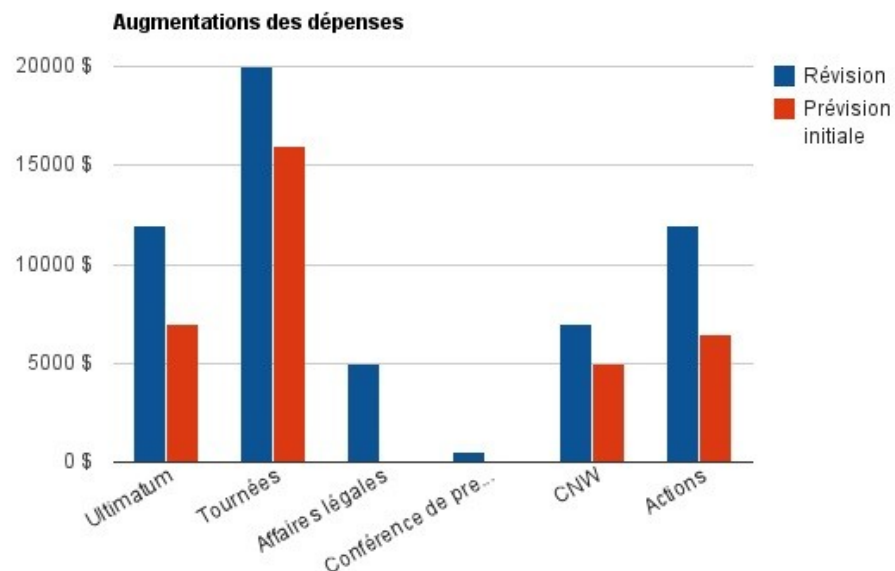
Le présent texte se veut une courte explication de la révision des prévisions budgétaires en annexe A du cahier.

### Un budget vers la grève

L'écriture de cette révision des prévisions budgétaires a été animée par la considération suivante : une organisation sérieuse dans sa volonté de bloquer une décision gouvernementale se doit de se donner les moyens de ces ambitions. Comme vous le savez sans doute, la lutte contre la hausse des frais de scolarité entraînera des dépenses supplémentaires pour l'ASSÉ. Plus d'instances, d'actions, de tournées de mobilisation et de sorties de presse seront organisées afin que la prochaine campagne se solde par une victoire. Ainsi, tout devra être mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Financer convenablement notre lutte, avoir les moyens de nos ambitions apparaît, pour le Conseil exécutif, comme une condition de réussite non négligeable. Voulons-nous nous priver de manifestations, d'actions ou de couvertures médiatiques faute d'argent?

### Un budget équitable : une question de choix!

Pour l'exécutif, l'austérité budgétaire n'est pas un choix envisageable. Par contre, nous refusons aussi de dépenser aveuglément, même en temps grève, sans respecter nos prévisions budgétaires démocratiquement adoptées, et ce, même si on a l'assurance qu'une association étudiante épongera notre déficit. Nous préférons prévoir le coût réel de la grève, agir de manière responsable et trouver l'argent en conséquence.



Dans les présentes révisions, plusieurs postes budgétaires ont augmenté : tournées et représentation, actions, *Ultimatum*, CNW, etc.

### 1) *Actions*

Le montant prévu au poste budgétaire « action » double. En temps de grève, environ un minimum de 1000 \$ par semaine est prévu. Vous conviendrez qu'il s'agit d'un budget minimal afin de s'assurer d'avoir les moyens financiers d'organiser des actions fréquentes et d'envergure.

### 2) *Tournées et représentation*

L'année dernière plus de 14 000\$ ont été dépensés en tournées et en représentation. Cette année, non seulement plus de tournées sont prévues, mais la modification à la politique de dépense entraîne des coûts supplémentaires. Il est donc proposé d'augmenter la case budgétaire à 20 000 \$

### 3) *Médias*

En plus d'une augmentation de 1000 \$ en CNW afin de s'assurer d'une couverture médiatique importante de la grève, nous voulons aussi créer un poste budgétaire « conférences de presse » afin de couvrir les coûts logistiques de l'organisation de conférences de presse (location local et équipement.) Nous avons donc prévu un montant de 500 \$ à cet effet.

### 4) *Affaires légales*

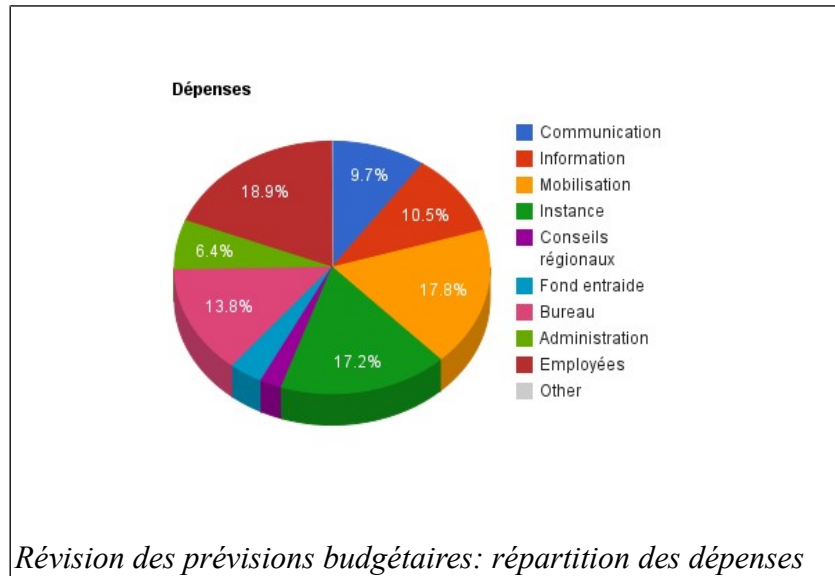
Avec la campagne qui s'annonce, nous risquons de faire l'objet de recours légaux qui nécessiteront l'embauche d'avocates ou d'avocats. D'ailleurs, nous avons déjà reçu deux menaces de poursuite sérieuses depuis le début de la campagne, ce qui laisse présager que les 6000\$ prévus à ce poste seront amplement nécessaires.

### 5) *Instances*

Nous avons augmenté le poste budgétaire « Camp de formation » pour l'ajuster aux dépenses de l'année dernière. De plus, nous avons prévu 12 000 \$ pour des instances spéciales : c'est-à-dire les instances d'une future coalition autour de l'ASSÉ. Le même montant est prévu en revenu. Autrement dit, ces instances s'autofinanceront. Ces cases (revenus et dépenses) sont appelées à être ajustées en fonction du plan prévu pour la coalition.

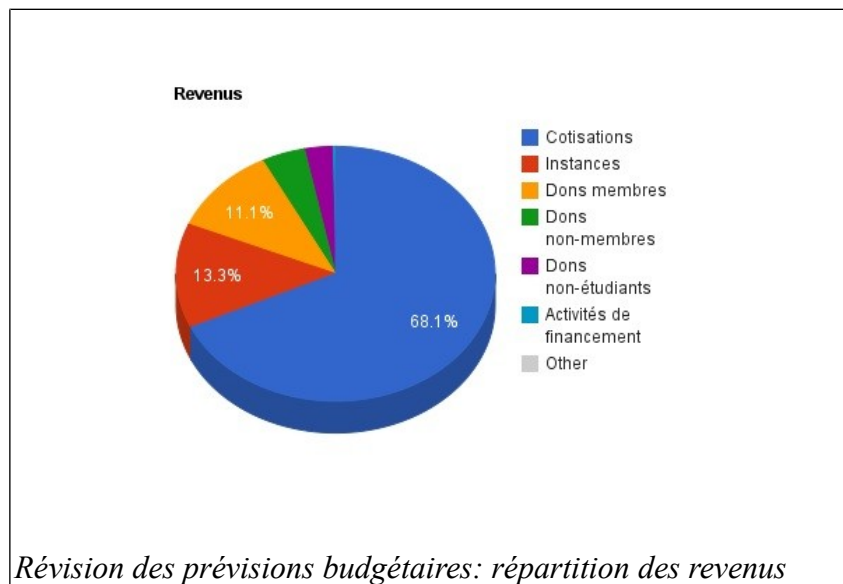
### 6) *Ultimatum*

Non seulement le changement de format du journal *Ultimatum* coûte plus cher, mais les parutions seront plus volumineuses et le Conseil de Coordination prévoit imprimer massivement certains numéros afin de maximiser la diffusion du discours de l'ASSÉ.



### De l'argent y'en a!

Si l'ensemble des associations devront se construire un fond de grève, l'ASSÉ devra faire de même. Il serait plutôt ridicule de prévoir des budgets énormes pour l'organisation de la grève au local, mais d'oublier de faire de même pour votre association nationale. En effet, ce serait oublier le rôle que sera appelé à jouer l'ASSÉ dans le cadre de la grève. Dans les présentes révisions budgétaires, nous prévoyons amasser 20 000 \$ de dons auprès de l'ensemble des associations. Nous invitons les associations à faire un effort supplémentaire cette année, soit un don entre 50 cents et 1,00 \$ par membre. Le Conseil exécutif est conscient que certaines associations, aux prises avec des finances serrées, ne pourront payer leur part. Et nous ne leur demanderons pas de se serrer la ceinture! Par contre, certaines associations ont cumulé dans les dernières années des surplus fascinants et nous les invitons à les investir dans l'ASSÉ, dans la grève, bref dans l'avenir de notre système d'éducation.



Pour le moment, nous avons fixé un montant de 8000 \$ en don d'associations non-membres. Ce montant est appelé à être modifié selon les modalités que nous fixerons pour financer la coalition autour de l'ASSÉ. De plus, nous tenterons de solliciter des dons auprès de plusieurs syndicats.

En guise de conclusion, dans notre bataille pour bloquer l'augmentation des frais de scolarité, nous n'avons pas le droit à l'échec. Ainsi, nous devons mettre tout en œuvre pour mener une lutte victorieuse. Et cela inclut de la financer à la hauteur de nos ambitions.

## ANNEXE D : États des résultats en date du 26 octobre

	Cumulatif	%	Prévision 2011-2012
<b>Revenus</b>			
<b>Cotisation</b>	<b>61 369,50 \$</b>	<b>50%</b>	<b>122 415,00 \$</b>
<b>Instances</b>	<b>6 999,50 \$</b>	<b>60%</b>	<b>11 700,00 \$</b>
Congrès	6 254,50 \$	69%	9 000,00 \$
Camps de formation	745,00 \$	28%	2 700,00 \$
<b>Dons</b>	<b>1 500,00 \$</b>	<b>13%</b>	<b>12 000,00 \$</b>
<b>Activité de financement</b>	<b>135,00 \$</b>	<b>15%</b>	<b>900,00 \$</b>
<b>Fond des arrêté-e-s</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Totaux</b>	<b>70 004,00 \$</b>	<b>48%</b>	<b>147 015,00 \$</b>

	Cumulatif	%	Prévision 2011-2012
<b>Dépenses</b>			
<b>Fond d'entraide</b>		<b>0%</b>	<b>6 120,75 \$</b>
<b>Information</b>	<b>6 345,10 \$</b>	<b>37%</b>	<b>17 000,00 \$</b>
Ultimatum et express	4 391,81 \$	63%	7 000,00 \$
Revue Ultimatum		0%	3 000,00 \$
Matériel d'information	781,66 \$	17%	4 500,00 \$
Traduction	525,00 \$	53%	1 000,00 \$
Documentation et recherches	146,63 \$	29%	500,00 \$
IRIS	500,00 \$	50%	1 000,00 \$
<b>Instances</b>	<b>6 569,56 \$</b>	<b>39%</b>	<b>17 000,00 \$</b>
Congrès	1 891,17 \$	16%	12 000,00 \$
Camps de formation	4 672,89 \$	117%	4 000,00 \$
Comité et Coco	5,50 \$	1%	1 000,00 \$
<b>Mobilisation</b>	<b>5 531,75 \$</b>	<b>25%</b>	<b>22 500,00 \$</b>
Tournée et représentation	2 783,56 \$	17%	16 000,00 \$
Matériel pour les actions	2 748,19 \$	42%	6 500,00 \$
<b>Bureau</b>	<b>8 703,60 \$</b>	<b>35%</b>	<b>25 060,00 \$</b>
Loyer	4 403,65 \$	34%	12 800,00 \$
Assurances	1 012,90 \$	100%	1 010,00 \$
Fournitures	155,65 \$	16%	1 000,00 \$
Informatique	1 219,00 \$	98%	1 250,00 \$
Photocopieur	1 912,40 \$	21%	9 000,00 \$
<b>Administration</b>	<b>301,29 \$</b>	<b>5%</b>	<b>6 460,00 \$</b>
Honoraire professionnel	0,00 \$	0%	5 500,00 \$
Frais de caisse	284,41 \$	62%	460,00 \$
Divers	16,88 \$	3%	500,00 \$
<b>Communication</b>	<b>2 968,03 \$</b>	<b>19%</b>	<b>15 300,00 \$</b>
Télécommunications	901,56 \$	12%	7 500,00 \$
CNW	1 949,93 \$	39%	5 000,00 \$
Courrier	12,98 \$	4%	300,00 \$
Internet et site	103,56 \$	4%	2 500,00 \$
<b>Employé-e-s</b>	<b>8 211,37 \$</b>	<b>24%</b>	<b>34 000,00 \$</b>
Salaire	6 791,46 \$		
DAS-QC	480,93 \$		
DAS-CA	938,98 \$		
CSST			
<b>Conseil régionaux</b>	<b>191,32 \$</b>	<b>6%</b>	<b>3 000,00 \$</b>
CRAM	191,32 \$	10%	2 000,00 \$
MASSE	0,00 \$	0%	500,00 \$
Nouveau Conseil régionaux		0%	500,00 \$
<b>Divers</b>	<b>32,00 \$</b>		
<b>Totaux</b>	<b>38 854,02 \$</b>	<b>27%</b>	<b>146 440,75 \$</b>